

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX**

« ETANGS LITTORAUX BORN ET BUCH »

RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA MISSION D'ANIMATION

ANNEE 2019

SOMMAIRE

A.	RAPPEL DU PROGRAMME ET BILAN D'AVANCEMENT	4
B.	MISE EN ŒUVRE DU SAGE : TABLEAU DE BORD	5
C.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : REFLEXIONS ENGAGEES AUTOUR DE LA COMPETENCE GEMAPI	20
D.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : AVIS DE LA CLE.....	22
E.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : COMPLEMENTS SUR LE SITE INTERNET DU SAGE ET INFORMATION	23
F.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : SCOT ET PLU	24
G.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : REUNION DE LA CLE.....	26
H.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : PROJET LIFE « CHANGEMENT CLIMATIQUE, EAU, GOUVERNANCE ET INFORMATION »	27
I.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : AVANCEMENT DE L'ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DES LACS DU BORN	29
J.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : TRAVAUX SUR LE COURANT DE SAINTE-EULALIE	34
K.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : AVANCEMENT DES REFLEXIONS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	35
L.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : ZONES HUMIDES .	38
M.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 1 « PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX »	40
N.	GESTION DE PROJET – FONCTIONNEMENT – MISSIONS ANNEXES	44
O.	COMMUNICATION	46

FICHE D'IDENTITE DU SAGE

STRUCTURE PORTEUSE - ANIMATION

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES LACS DU BORN (SMBVLB)

29 avenue Léopold Darmuzey
40160 PARENTIS-EN-BORN

Président : Jean-Marc BILLAC

Animation : Animatrice Chloé ALEXANDRE, actuellement en Contrat à Durée Déterminée de 3 ans en tant que Chargée de mission en animation de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à compter du 30 juin 2016.

ETAPES IMPORTANTES

- Emergence : 2004 – 2006.
- Réunion de lancement : 05 avril 2006, Parentis-en-Born.
- Périmètre : Arrêté interpréfectoral Landes Gironde du 23 mars 2007.
- CLE : réunion d'installation du 26 juin 2008.
- Etat des lieux : validation globale de « l'Etat initial », du « Diagnostic » et des « Tendances et scénarios » le 6 décembre 2013.
- Cartographie des zones humides effectives : validation le 21 février 2014 et modifications le 26 mars 2015, le 10 mars 2016 et le 20 mai 2016.
- Renouvellement de la composition de la CLE : 05 mars 2015.
- Validation du projet de SAGE par la CLE et avis favorable sur le rapport environnemental le 26 mars 2015.
- Validation du projet de SAGE modifié suite à la phase de consultation des partenaires institutionnels le 23 septembre 2015.
- Approbation du SAGE : validation du SAGE par la CLE le 20 mai 2016 et publication de l'Arrêté Inter-Préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016.

PERIMETRE

- Localisé sur le littoral aquitain : s'étend du Sud du Bassin d'Arcachon au Courant de Mimizan. La limite Est, située en Haute-Lande, est limitrophe du bassin versant de la Leyre.
- Comprend 27 communes incluses en tout ou partie dans le bassin versant : 6 situées en Gironde, 21 dans les Landes, dont 11 communes sont adhérentes au Syndicat Mixte Géolandes (arrêté interpréfectoral de périmètre du 23/03/2007).
- Le bassin versant d'une surface d'environ 1 490 km² concerne la chaîne de plans d'eau du Born et du Buch et de leurs affluents : lac de Cazaux-Sanguinet, Petit étang de Biscarrosse, lac de Parentis-Biscarrosse et étang d'Aureilhan.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

- Créée par l'arrêté préfectoral du 10 juin 2008.
- Renouvelée le 05 mars 2015.
- Comprend 40 membres : 20 élus, 13 représentants des acteurs socio-économiques et 7 représentants des services de l'Etat.
- Présidée par Jean-Marc BILLAC, Président du SMBVLB et Maire de Pontenx-les-Forges.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Préservation de la qualité des eaux,
- Gestion quantitative et hydraulique,
- Protection, gestion et restauration des milieux,
- Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale.

A. Rappel du programme et bilan d'avancement

La démarche de mise en œuvre d'un SAGE se déroule en trois phases :

1. La phase préliminaire conduisant à l'adoption du périmètre et à l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
2. La phase d'élaboration consistant à la conception du SAGE jusqu'à son adoption.
3. La phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du SAGE.

Les phases préliminaire et d'élaboration du SAGE ont été portées par le Syndicat mixte Géolandes de 2005 jusqu'à la parution de l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016. Le SMBVLB a pris la suite de cette démarche afin de porter la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1^{er} juillet 2016.

Durant l'année 2019, l'animatrice du SAGE s'est attachée à mettre en œuvre diverses dispositions du SAGE, dont le bilan est compilé sous la forme du tableau de bord présenté synthétiquement dans le paragraphe B.

B. Mise en œuvre du SAGE : tableau de bord

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Objectif tr 1. Mettre en œuvre le SAGE	tr1.1 Mettre en place une structure porteuse pour assurer la mise en œuvre du SAGE, et garantir son bon fonctionnement	Le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (SMBVLB) porte la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1 ^{er} juillet 2016 et recrute une animatrice du SAGE afin de conduire de cette mission. Une réunion de CLE a été organisée le 22 janvier 2019, ainsi que deux réunions du Bureau de la CLE le 17 avril et le 22 mai 2019.	-
	tr 1.2 Mettre en œuvre le SAGE et évaluer son état d'avancement	Tous les rapports d'activités sont mis en ligne sur le site internet du SAGE et sont transmis à la CLE, aux partenaires financiers et techniques. Le rapport d'activité 2019, comprenant le tableau de bord sera diffusé et mis en ligne à compter de 2020. Une présentation en CLE est programmée le 27 janvier 2020.	-
Enjeu transversal – Gouvernance, communication et connaissance Objectif tr 2. Favoriser les échanges et la concertation	tr.2.1 Structurer et réunir des cellules InterSAGE pour coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins	Des échanges réguliers sont opérés avec les animateurs des SAGE limitrophes, qui sont conviés aux séances plénières de la CLE, ainsi qu'aux Comités de Pilotage (COFIL) des études portées par le SMBVLB (étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, étude hydraulique du bassin versant du Canteloup, projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé », projet LIFE « Changement climatique, eau, gouvernance et information », inventaires de zones humides, etc.). Sur le Bassin d'Arcachon, des échanges sont opérés avec le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et avec le Parc Naturel Marin (PNM) du Bassin d'Arcachon.	-
	tr 2.2 Développer les échanges avec les acteurs afin que la CLE soit informée et consultée préalablement sur les projets et les décisions, et qu'elle formule des avis	La CLE, par délégation aux membres du Bureau de la CLE, a été sollicitée pour formuler un avis au courant de l'année 2019 sur 9 dossiers : <ul style="list-style-type: none"> - les 3 dossiers de demande d'autorisation unique concernant l'opération de dragage des ports de la commune de Biscarrosse, des ports de la commune de Parentis-en-Born et des ports de la commune de Sanguinet suite aux compléments apportés par les pétitionnaires, - le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la mise en sécurité des seuils et écluses du Canal des Landes et le rétablissement de la continuité écologique sur la commune de Gujan-Mestras déposé par le SIBA. <ul style="list-style-type: none"> - le dossier de déclaration portant sur l'aménagement du Parc d'hiver à Mimizan déposé par la Mairie de Mimizan. - le dossier de demande d'autorisation de la société SUEZ Organique sur la commune de Saint-Selve. Il s'agit d'une modification d'une installation de méthanisation avec plan d'épandage sur des parcelles situées en Gironde. - le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2019-2020 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL). - le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la création d'un bassin de régulation sur le cours d'eau de Canteranne et travaux annexes sur la commune de Gujan-Mestras, déposé par le SIBA. <ul style="list-style-type: none"> - le SCOT du Born arrêté le 9 avril 2019 par le Comité Syndical du SCOT du Born. Deux réunions du Bureau de la CLE ont été organisées le 14 avril et le 22 mai 2019 en vue de traiter ces avis. Divers dossiers de déclaration ont été également été transmis à la CLE pour information concernant des projets d'aménagements sur diverses communes, des forages, etc. Le 5 avril 2019, la CLE a été associée à la Commission suivi du site de l'élevage Le Lay St Symphorien, compte-tenu des projets d'épandages visés sur le territoire du SAGE.	-
	tr 2.3 Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs des SCOT / documents d'urbanisme	L'animatrice du SAGE a été associée à diverses réunions et/ou a formulé des remarques sur les documents d'urbanisme. Ceci concerne notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Born, le SCOT du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre, et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Sanguinet, Ychoux, Lûe, Pontenx-les-Forges, Gastes, Aureilhan et Pissos. Sur le territoire de la communauté de communes Cœur Haute Lande, une démarche de PLU intercommunal a été lancée en 2018, à laquelle le SMBVLB a été associé. Deux réunions des Partenaires Publics Associés (PPA) ont été organisées le 1 ^{er} avril et le 3 octobre 2019 pour débattre sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi. En 2019, le SMBVLB a été associé à des ateliers de travail sur l'état initial de l'Environnement (le 21 février) et sur le PADD du SCOT du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre (réunion des PPA le 25 septembre) porté par le SYBARVAL. Des ateliers de co-construction des enjeux et du projet de territoire ont été organisés les 21 et 24 octobre, 13 et 14 novembre 2019. Parallèlement, une étude de diagnostic agricole a été commanditée afin d'alimenter le SCOT. Les résultats ont été présentés le 16 octobre 2019. Le SMBVLB est également associé aux COFIL du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) qui trouve toute sa synergie avec le SCOT. Le 21 mai 2019, le SMBVLB a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de SCOT du Born arrêté par le Comité syndical le 9 avril 2019 au regard de sa compatibilité avec le SAGE. L'avis sur le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT a été transmis le 7 août 2019. Suite à cette phase consultative et à la phase d'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2019, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves le 16 janvier 2020. Le SMBVLB est également associé aux COFIL du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) des Grands Lacs qui trouve toute sa synergie avec le SCOT du Born. Les collectivités du territoire disposent des documents du SAGE et de la cartographie des zones humides. Il leur a été rappelé la nécessité d'associer la structure porteuse du SAGE lors de l'élaboration/la révision/la modification de leurs documents d'urbanisme. Un courriel leur a été transmis (voire également directement aux bureaux d'études en charge des dossiers) en vue de leur indiquer plus précisément les dispositions du SAGE à prendre en compte. En 2019, la commune de Gujan-Mestras a sollicité le SMBVLB afin de conduire des inventaires de zones humides complémentaires afin de les intégrer dans leur PLU. Le projet de modification de la cartographie des zones humides effectives du SAGE lié sera soumis à la validation de la CLE lors de la séance plénière n°24 le 27 janvier 2019. A noter que d'autres modifications de la cartographie des zones humides effectives seront soumises à la validation de la CLE lors de la séance plénière n°24 du 27 janvier 2019 suite aux inventaires naturalistes conduits durant l'année 2019 sur Escource, Biscarrosse et Liposthey. La nouvelle cartographie sera adressée aux structures porteuses de SCOT/PLUi/PLU.	-
	tr 2.4 Participer à la révision du SDAGE et du PDM et à l'ajustement de ses déclinaisons territoriales (PAOT)	Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021, avec le Programme De Mesures (PDM) et avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). L'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028 et le Plan d'Action Territorialisé (PAOT) associés vont être mis à jour en 2019-2020 notamment en s'appuyant sur les données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born. Des groupes de travail technique avec les animateurs SAGE et les syndicats de rivières ont été organisés en 2019 afin de statuer sur l'état des masses d'eau (confirmation/infirmation/ajustement sur celles jugées en priorités 1 et 2) issu des travaux de la MISEN pour l'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028. Les 5 septembre et 10 octobre 2019, des ateliers de travail ont également été mis en place par la DDTM33 et 40 pour statuer sur les actions projetées dans le PAOT, en fonction des pressions dressées sur les masses d'eau dans l'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028.	-
	tr 2.5 Rechercher des maîtrises d'ouvrage adaptées pour garantir la mise en œuvre des dispositions du SAGE	Durant l'année 2018, le SMBVLB et les Communautés de Communes des Grands Lacs (CCGL), de Mimizan (CCM) et Cœur Haute Landes ont organisé de nombreuses réunions de concertation avec la Préfecture des Landes et les services de l'Etat pour faire évoluer leurs statuts au regard de la prise de compétence GEMAPI. Les nouveaux statuts du SMBVLB ont été arrêtés le 11 février 2019. Ils intègrent désormais tout ou partie des items obligatoires 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement relevant de la compétence GEMAPI, ainsi que l'item facultatif 12°. Les compétences du SMBVLB pourraient évoluer dans les années à venir en fonction des conclusions de l'étude « Positionnement du Syndicat mixte Géolandes au regard des compétences GEMAPI : analyse juridique et orientations stratégiques » portée par le Syndicat mixte Géolandes. Des COTECH et COFIL ont été organisés le 25 mars et le 7 juin 2019, puis des rendez-vous avec les Syndicats de rivières côtiers ont été organisés au courant du mois de novembre 2019. L'objectif de ceux-ci était de connaître l'avis des Présidents de ces Syndicats sur les 2 stratégies projetées dans le cadre de l'étude, en particulier s'agissant de la fusion des Syndicats avec le Syndicat mixte Géolandes.	-

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu transversal – Gouvernance, communication et connaissance	Objectif tr 3. Favoriser la diffusion de l'information	tr 3.1 Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire	<p>De nombreuses actions de communication ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au cours de diverses réunions : CLE, Bureaux de la CLE, Comités syndicaux du SMBVLB, COTECH et COPIL de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born et de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup, du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé », etc. <ul style="list-style-type: none"> - via la mise à jour régulière du site internet du SAGE, - avec la réalisation d'articles de presse, notamment dans le journal de la CCGL, - participation à la table ronde « bilan et évaluation du programme départemental en faveur des lagunes » le 4 mars 2019, - participation, avec la CCGL et la Mairie de Biscarrosse, à la journée de la journée de « rencontre des partenaires du tourisme » organisé par l'Office Intercommunal du Tourisme des Grands Lacs. <ul style="list-style-type: none"> - intervention aux évènements « Vis ta plage » à Biscarrosse le 25 juillet, 8 et le 22 août 2019, - intervention auprès de l'Association « Union de la jeunesse Boïenne » le 31 juillet 2019. 	-
	Objectif tr 4. Améliorer les connaissances sur les changements globaux	tr 4.1 Améliorer les connaissances sur les changements globaux, et les prendre en compte dans les objectifs du SAGE	<p>Les dernières données relatives aux changements climatiques ont été compilées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE (annexe 3) et dans le rapport environnemental du SAGE approuvé le 28 juin 2016. Ceci s'est appuyé sur les rapports du GIEC, des travaux d'ACCLIMATERA et de DRIAS. L'animatrice a participé à la réunion de restitution du « Plan d'Adaptation au Changement Climatique » (PACC) validé en 2018 au cours du Forum littoral de l'Eau le 12 avril 2019.</p> <p>Dans le cadre du SAGE, le SMBVLB a délibéré le 16 janvier 2019 pour s'engager dans un projet LIFE « Changement climatique, eau, gouvernance, information » entre 2020 et 2024. L'objectif est de conduire une étude prospective s'appuyant sur un outil de modélisation développé spécifiquement pour les plans d'eau littoraux en vue d'aboutir à une stratégie et un plan d'adaptation au changement climatique concerté avec les acteurs du territoire. L'Appel à Manifestation d'Intérêt est en cours d'examen par les Commissions Européennes, pour une validation potentielle en janvier 2020.</p> <p>Dans le même temps, le PCAET des Grands Lacs est en cours d'élaboration. L'animatrice suit chacune de ses étapes et fait état des actions à intégrer pour penser à l'adaptation du territoire face aux enjeux climatiques. Les enjeux sur l'eau à l'échelle du bassin versant des lacs du Born sont primordiaux, de même que ceux sur l'environnement. La thématique est alors intégrée dans le diagnostic du PCAET, de même que des actions relatives à la protection des zones humides.</p> <p>Ces thématiques ont également été considérées dans le PCAET du SYBARVAL. Une réunion du bilan d'avancement des actions engagées dans le cadre de celui-ci a été organisée le 7 novembre 2019.</p>	-
	Objectif tr 5. Modifier et/ou réviser le SAGE	tr 5.1 Prévoir la modification et / ou la révision du SAGE	<p>Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 est compatible avec le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, avec le PDM et avec le PGRI.</p> <p>La mise à jour du nouvel état des lieux du SDAGE 2022-2028 et du PAOT associé pourrait apporter des éléments pour affiner la stratégie du SAGE, tout comme le projet LIFE « Changement climatique, eau, gouvernance et communication ».</p>	-

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 1 – Préservation de la qualité des eaux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.1. Atteinte et conservation du bon état des Masses d'eau superficielles et souterraines</p>	<p>1.1.1 Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et notamment sur certaines substances</p>	<p>a. La CLE a pu récupérer divers bilans de suivi qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les zones de baignades (contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS), bilans d'autocontrôle du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) et du suivi des cyanobactéries), - au niveau des prises d'eau potable d'Ispe et de La Teste (révélant des problématiques liées aux pesticides), - au niveau des zones portuaires lacustres concernées par des dossiers de dragage (réception des dossiers de déclaration et avis sur les dossiers d'autorisation). <p>L'animatrice du SAGE se tient informée de l'avancement des travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux et par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA). Une réunion avec ceux-ci a été organisée le 10 janvier 2017 et des présentations « grand public » ont été réalisées lors des journées techniques « Lacs et étangs du littoral aquitain – Un territoire unique, l'implication de tous » les 17 et 18 octobre 2018 à Biscarrosse. L'étude a été finalisée en 2019 et une présentation sera programmée en séance plénière de la CLE en 2020.</p> <p>b et c. Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du Réseau de suivi et d'expertise des MicroPolluants (REMPAR) sur les communes girondines du territoire du SAGE (La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras et Le Teich). Chaque année, l'animatrice est associée à des réunions des partenaires techniques (le 22 janvier 2019) et au bilan final du réseau en séance plénière (le 26 juin 2019).</p> <p>En 2017, le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités du territoire (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre qui seront interrogées dans le cadre du SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ») et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. La restitution du bilan des enquêtes effectuées auprès des collectivités a été organisée le 20 février 2017 et auprès des agriculteurs le 16 janvier 2018. Ces enquêtes sont réengagées auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes auprès des plaisanciers, qui permettront notamment d'appréhender les éventuels impacts liés aux activités nautiques : rejets, usage d'antifouling, etc. Les données collectées sont en cours d'analyse et seront présentées au courant de l'année 2020.</p> <p>d. Les travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux sur la « Contamination polymétallique des Lacs AQuitains et impacts Humains » (CLAQH) se sont poursuivis, avec une présentation des premiers résultats en CLE le 10 mars 2016. Un point d'avancement sur ces travaux a été présenté lors de la réunion avec les instituts de recherche du 10 janvier 2017. Les derniers résultats du projet CLAQH et de l'étude sur la biogéochimie et les sédiments des lacs (Pierre Anschutz) ont été restitués lors de la séance plénière n°21 de la CLE du 26 avril 2018. Ces projets ont été finalisés en 2019 et une présentation sera programmée en séance plénière de la CLE en 2020.</p>	<p>L'évaluation de l'état des masses d'eau mesurées et modélisées, et des pressions a été actualisée récemment dans le cadre de la révision du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 : il est donc difficile de mesurer les incidences des actions engagées, d'autant plus que la mise en œuvre du SAGE a débuté en juillet 2016.</p> <p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés en p.39 du PAGD. Sur les masses d'eau mesurées, ceux-ci démontrent globalement des tendances relativement stables jusqu'en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bon état écologique et chimique sur le lac de Cazaux-Sanguinet en 2013 et en 2016 (diagnostics complets). En 2017 l'état écologique est qualifié « très bon » et l'état chimique n'est pas qualifié. - un bon état écologique sur le canal des Landes (station de référence La Hume 05191100) et bon un état chimique (en 2007-2009, absence de données les années suivantes). - un état écologique moyen à mauvais (notamment entre 2012 à 2015 et entre 2017 et 2018) liés aux paramètres oxygène et biologie (indice invertébrés mauvais) , et un bon état chimique sur la Gourgue, - un état écologique « moyen » sur le petit étang de Biscarrosse en 2014 et en 2017 (diagnostic complet), notamment lié à la présence de zinc « dissous » et un état chimique « mauvais » lié à la présence de plomb alors qu'il était jugé « bon » en 2014. - un état écologique « moyen » et un bon état chimique sur le lac de Parentis-Biscarrosse en 2014 et en 2017 (diagnostics complets). Le déclassement de l'état écologique en 2017 est lié à un état biologique « moyen », aux paramètres d'oxygénation et à une présence excessive de cuivre. - un bon état écologique (excepté un état « moyen » en 2008 en raison de la biologie, en 2014 en raison de polluants spécifiques, et en 2018 en raison de l'oxygénation) sur le Ruisseau des Forges (station de référence 05192050). L'état chimique de cette masse d'eau est bon (stations de référence 05192050 et 05192060). A noter qu'entre 2009 et 2011 l'état chimique était qualifié mauvais sur la station 05192060 en raison de la présence de métaux lourds. - un état écologique « médiocre » à « moyen » et un bon état chimique sur l'étang d'Aureilhan en 2014 et en 2017 (diagnostics complets). Le déclassement de l'état écologique en 2017 est lié à un état biologique « moyen » et à une présence d'arsenic et de zinc dissous. <ul style="list-style-type: none"> - un bon état écologique et chimique sur le Ruisseau de la Forge-Pontenx (le Canteloup), - une amélioration de l'état écologique sur le courant de Mimizan depuis 2011 (qualifié moyen entre 2007 et 2010 en raison des paramètres oxygène et/ou biologie). L'état chimique n'est pas qualifié sur cette masse d'eau. <p>Sur la plupart des masses d'eau des pesticides ont également été quantifiées. A noter l'absence de données sur le canal des Landes (qui seront transmises par le SIBA à l'Agence de l'eau) et sur le courant de Mimizan depuis 2005.</p>
	<p>1.1.2 Identifier et/ou confirmer les facteurs de dégradation sur les masses d'eau impactées ou susceptibles d'altérer des masses d'eau en « bon état », et suivre l'évolution des paramètres déclassants</p>	<p>Les bilans qualitatifs disponibles en 2017 sur les masses d'eau du territoire ont été présentés en séance plénière de la CLE n°23 du 22 janvier 2018, ainsi que les suivis effectués dans les zones de baignade et pour l'eau potable (voir synthèse dans les indicateurs de suivi de l'état de l'environnement de la Disposition 1.1.1, ci-contre). Les derniers bilans seront présentés lors de la prochaine séance plénière n°24 de la CLE du 27 janvier 2019.</p> <p>L'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028 et le Plan d'Action Territorialisé (PAOT) associés vont être mis à jour en 2019 notamment en s'appuyant sur les données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born. Des groupes de travail technique avec les animateurs SAGE et les syndicats de rivières ont été mis en place en 2019 pour statuer sur la qualification de l'état des masses d'eau et sur le plan d'actions associé.</p>	<p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. L'analyse des dernières données 2015-2018 (voir ci-dessus), disponibles sur le Système d'Information sur l'Eau (SIE) Adour-Garonne pour les masses d'eau de type « cours d'eau » montrent globalement les mêmes tendances. A noter que sur les plans d'eau, les bilans issus des diagnostics simples et complets sont disponibles jusqu'en 2017.</p>
	<p>1.1.3 Identifier et maîtriser les rejets directs et/ou diffus en lien avec les activités actuelles ou passées</p>	<p>a. b. Aucune action n'a été entreprise spécifiquement cette année, hormis de la veille / avis sur les dossiers d'autorisation. La CCGL et le SMBVLB ont été associés à des réunions de concertation avec la DDTM40 sur la recherche de « Parcelles à valoriser » liées aux anciennes friches industrielles.</p> <p>c. Des réflexions sont conduites par le SIVOM des cantons du pays de Born en vue de revaloriser certaines décharges sur son territoire de compétence. L'ancienne décharge de Sainte-Eulalie-en-Born, située à proximité de la lagune de Cournasas (identifiée comme source de pression dans le cadre du projet tutoré) fait partie de ces sites. Le SMBVLB envisage d'engager des échanges et réflexions sur ce volet en 2019. Des démarches participatives et de sensibilisation « cours d'eau propre » seront étudiées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau (en cours d'instruction)</p> <p>e. Règlementairement, les travaux de curage ou de dragage relèvent d'une autorisation ou d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Les services de la police de l'eau demandent, conformément à la loi, la réalisation d'un plan de gestion pour les opérations groupées à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (lac Cazaux et lac Parentis).</p> <p>La CCGL fédère les communes gestionnaires de ports et l'ensemble des acteurs privés concernés, en pilotant une étude dont la mission est d'élaborer le schéma directeur de l'unité hydrographique. En 2018, chaque entité portuaire publique ou privée bénéficie désormais d'une autorisation de curage dont la durée de validité est de 10 ans et certains travaux ont d'ores et déjà été engagés. Les bilans qualitatifs et les modalités de gestion des sédiments de dragage sont précisés dans ces dossiers.</p> <p>En 2018, les derniers dossiers d'autorisation ont été transmis à la DDTM40 pour les communes de Sanguinet, Biscarrosse et Parentis intégrant les éléments complémentaires sollicités par celle-ci. Des diagnostics écologiques ont en particulier été réalisés avec l'implication de la CCGL. En 2019, les services de l'Etat ont sollicité la CLE pour émettre un avis sur ces 3 dossiers suite aux compléments apportés par les pétitionnaires. Dans ce cadre, la CLE demande en particulier à ce que ceux-ci associent la CCGL, tout au long des phases de préparation / réalisation / suivi des travaux afin d'assurer une veille au regard des enjeux environnementaux (biodiversité, gestion des espèces invasives et risque de pollution éventuelle). L'enquête publique est en cours d'instruction. Les 3 communes ont rédigé une note de réponse aux différentes observations portées au recueil d'enquête publique. Aucuns travaux de dragage n'ont été engagés en 2019, hormis dans le cadre de dossiers déclaratifs sur les ports de Navarrosse où une étude environnementale a été réalisée au préalable avec la CCGL, de Gastes où une bathymétrie a été réalisée en parallèle, et de Charlet Nautic.</p> <p>Le diagnostic environnemental des sites portuaires, financé par l'AEAG, a été finalisé en 2018. Les principales dispositions concernent la lutte contre les plantes aquatiques invasives et une campagne de sensibilisation aux usagers nautiques dans le cadre d'une charte de bonnes pratiques. Celle-ci a été déclinée avec une collection de huit cartes postales adressées en 2018 à 5000 usagers nautiques du territoire, abordant des pratiques citoyennes et respectueuses de l'environnement. En 2019, la diffusion de ces cartes a été étendue lors des animations « nature » effectuées par la CCGL et le SMBVLB, ainsi qu'auprès des prestataires du tourisme et à l'Office Intercommunal de Tourisme (OIT) des Grands Lacs.</p>	<p>Les bilans des analyses sédimentaires réalisées dans le cadre de l'élaboration des dossiers d'autorisation ont tous été conformes au cadre réglementaire en vigueur.</p> <p>Le suivi qualitatif (Matières en suspension et oxygène) exigé par les services de la DDTM40 devra être effectué lors des travaux de dragage des espaces portuaires. Les gestionnaires de ports doivent informer, prévenir et assurer ce suivi, si besoin avec l'assistance de la CCGL.</p> <p>En 2019, aucun n'a été réalisé ou porté à connaissance de la CCGL et du SMBVLB hormis sur Gastes (réalisation d'une bathymétrie comparative) et sur Navarrosse (étude environnementale).</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 1 – Préservation de la qualité des eaux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.1. Atteinte et conservation du bon état des Masses d'eau superficielles et souterraines</p>	<p>1.1.4. Contribuer à préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon</p>	<p>Des actions ont été conduites par SIBA dans le cadre du réseau REMPLAR sur les communes girondines du territoire du SAGE. Chaque année, l'animatrice est associée à des réunions des partenaires techniques (le 22 janvier 2019) et au bilan final du réseau en séance plénière (le 26 juin 2019).</p> <p>Les dispositifs suivis qualitatifs et quantitatifs développés par le SIBA sur les tributaires et sur l'intra Bassin sont importants et ont permis de pointer les substances problématiques. Des actions ont été déployées depuis de nombreuses années sur la sensibilisation des pratiques d'utilisations de produits phytosanitaires et des micropolluants auprès des agriculteurs, collectivités, particuliers, professionnels du territoire, scolaires, etc. En 2019, les réseaux REPAR et REMPLAR ont été fusionnés et les suivis allégés pour concentrer les efforts sur l'engagement d'actions auprès des acteurs du Bassin d'Arcachon.</p> <p>Le PNM du Bassin d'Arcachon associe la CLE à ses travaux. L'animatrice du SAGE a participé à la commission « Gouvernance » du 30 janvier 2017 et à la commission « Gestion des ressources naturelles » du 25 janvier 2017 pour l'élaboration du Plan de gestion du PNM. Depuis la validation du Plan de gestion par le Conseil de gestion le 19 mai 2017, des échanges sont opérés entre la CLE et le SMBVLB pour la formulation d'avis sur des dossiers communs portant sur le Bassin d'Arcachon. Le 22 novembre 2019, le SMBVLB a été associé à la commission « zostères » du PNM, ainsi qu'au Séminaire Régional des Marais Littoraux le 18 et le 19 octobre 2019.</p>	<p>Les bilans effectués dans le cadre du réseau REMPLAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles. Les bilans effectués au niveau des stations d'épuration montrent la présence d'un certain nombre de micropolluants en faibles concentrations.</p> <p>Des pesticides ont été quantifiés sur la plupart des masses d'eau du territoire. Le SMBVLB a engagé le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » en 2019-2020 pour répondre aux problématiques soulevées par les gestionnaires d'eau potable sur le lac de Cazaux-Sanguinet (Voir détail dans la Disposition 1.3.1 ci-dessous). A noter l'absence de données sur le canal des Landes (qui seront transmises par le SIBA à l'Agence de l'eau).</p>
	<p>1.1.5 Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques</p>	<p>Les enquêtes lancées par le SMBVLB auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet ont permis de recenser les pratiques réalisées (amendements en nitrate et phosphate, mise en place de cultures intermédiaires, de bandes enherbées, etc.). Les résultats ont été présentés le 16 janvier 2018 en vue d'engager des actions avec ces acteurs.</p> <p>L'Université de Bordeaux a engagé une étude en vue de quantifier les flux de phosphore sur le bassin versant du lac de Parentis. Dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » des suivis des flux de pesticides, de nitrates et de phosphates ont été engagés en 2019 et en 2020 sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Un bilan à mi-parcours du projet a été réalisé le 20 novembre 2019. Parallèlement, les enquêtes effectuées auprès des agriculteurs ont été réimpulsées dans le cadre de ce projet afin de connaître les pratiques effectuées sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Ces données permettront d'alimenter l'interprétation des résultats. Ces études devraient permettre de quantifier les flux de nutriments transitant sur les bassins versants de ces deux plans d'eau, voire de faire le lien avec les éventuelles efflorescences à cyanobactéries (travaux à définir avec l'Université de Bordeaux).</p>	<p>Les bilans qualitatifs obtenus sur les masses d'eau (cours d'eau et plans d'eau) du territoire ne montrent pas de concentrations alarmantes en nitrates et phosphates. Le lac de Parentis-Biscarrosse présente toutefois un stock de phosphore dans les sédiments, avec une potentialité de relargage, lié à des rejets industriels passés. La qualité de l'eau du lac tend à s'améliorer depuis la mise en place du Contrat Lac (baisse des biomasses chlorophylliennes, meilleur taux d'oxygène et zone d'anoxie moins profonde). La CLE reste vigilante suite à la modification de la station d'épuration et la révision des seuils de rejets aqueux de l'industrie CHEMVIRON à Parentis-en-Born pouvant influencer sur le Canteloup (voir Disposition 1.1.1 ci-contre).</p> <p>Le SMBVLB a engagé le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » en 2019-2020 pour répondre aux problématiques soulevées par les gestionnaires d'eau potable sur le lac de Cazaux-Sanguinet. Dans ce cadre, des suivis des paramètres azotés et phosphorés sur eaux superficielles et souterraines sont assurés sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet (plus ou moins éloignés des surfaces agricoles).</p> <p>Les résultats issus du bilan à mi-parcours du projet montrent que les points suivis sur eaux superficielles à proximité des champs agricoles semblent présenter les concentrations les plus importantes en Nitrate, tandis que sur eaux souterraines ces concentrations sont quasi nulles (absence flux horizontaux et/ou de processus de dénitrification). Ces concentrations sur eaux superficielles s'amenuisent ensuite jusqu'à l'arrivée dans le lac, certainement en raison de l'épuration par les zones humides et les surfaces forestières. Concernant les Phosphates, les deux points de prélèvements sur eaux souterraines les plus proches du lac présentent les concentrations les plus importantes. Les concentrations sont faibles sur les points situés sur eaux superficielles. Ces résultats sont à prendre avec précaution : ils ne constituent qu'un bilan à mi-parcours du projet et seront donc confortés en 2020. Parallèlement, une dynamique de concertation est engagée avec les professionnels agricoles qui ont d'ores et déjà amélioré leurs pratiques culturales.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 1 – Préservation de la qualité des eaux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.2. Maintenir une bonne qualité des eaux dans les zones de loisirs nautiques</p>	<p>1.2.1 Renforcer l'autocontrôle et contribuer aux programmes de suivi des cyanobactéries existants</p>	<p>Comme précisé ci-dessus, des réflexions sont engagées par l'Université de Bordeaux sur des travaux de recherche portant sur la biogéochimie des lacs (notamment sur les flux de nutriments et les éventuelles incidences sur les efflorescences à cyanobactéries).</p> <p>Depuis 2017, la CCGL dispose d'une sonde / torche « Algae Torch » (dispositif validé scientifiquement par l'IRSTEA mais non réglementaire) pour détecter la présence de cyanobactéries dans les zones de baignade. Cette sonde est à disposition des collectivités du territoire afin qu'elles puissent l'utiliser dès que l'un doute subsiste sur la présence de cyanobactéries. Les maîtres-nageurs sauveteurs sont formés pour exercer une surveillance visuelle d'éventuels blooms à cyanobactéries.</p> <p>Depuis 2018, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMBGL) a engagé des groupes de travail autour des problématiques liées à la baignade. Six commissions ont été créées « Communication », « Démarche qualité », « Formation/recrutement », « Harmonisation des moyens », « Juridique/administrative/réglementaire », « Partenariats et relations » et « Prévention/pédagogie, évènementiel » et se regroupent régulièrement afin d'engager des réflexions.</p>	<p>En 2019, les bilans des contrôles sanitaires obtenus par l'ARS montrent que toutes les plages du territoire présentent des états « excellents » à « suffisant » (plage du courant de Mimizan).</p> <p>Durant l'été, ces résultats ont été qualifiés « moyen » en raison de la présence d'Escherichia coli et/ou d'Enterocoques (dépassement de la valeur limite bon/moyen). Ceci n'a pas nécessité la fermeture des zones de baignade concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sanguinet : 1 déclassement sur les plages de Caton et de Pavillon le 06/08/2019, - Biscarrosse : 1 déclassement sur la plage d'Ispes le 16 juillet 2019, - Parentis-en-Born : 1 déclassement le 16 juillet 2019 sur la plage de Moutéou-Pipiou et le 30 juillet 2019 sur les plages de Moutéou-Pipiou et de Calède, - Gastes : 1 déclassement de la plage de la Réserve le 20 août 2019, - Aureilhan : 2 déclassements à la plage du Ponton le 9 et le 30 juillet 2019, - Mimizan : 8 dépassements sur plage du courant entre juin et août 2019. <p>La qualité de l'eau sur la zone de baigne du courant de Mimizan a été jugée mauvaise le 30 juillet (dépassement des Enterocoques) et le 27 août 2019 (dépassement de E. Coli), avec un dépassement des seuils bactériologiques fixés par l'AFSSET nécessitant la fermeture de la zone de baignade.</p> <p>Les bilans d'autocontrôle du SMBGL confirment les tendances des bilans des contrôles sanitaires précités.</p> <p>Une zone de baignade a présenté des dépassements des valeurs « moyennes » sur les paramètres E.coli et/ou Enterocoques (>100 UFC/100ml) sur les mois de juillet et/ou d'août 2019 ne nécessitant pas de fermeture mais le maintien d'une vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mimizan : 3 dépassements sur la plage du courant à Mimizan. <p>L'analyse des suivis sanitaires obtenus depuis 2000 montre que la plage du courant de Mimizan a rencontré le plus de dépassement de ces seuils (21 dépassements du seuil de non-conformité fixé par l'AFSSET) et de la valeur moyenne (146 dépassements).</p> <p>Depuis 2000, la plage du Ponton à Aureilhan a rencontré 7 dépassements du seuil de non-conformité fixé par l'AFSSET. Les plages situées sur le lac de Parentis sont également sensibles : les plages du Port et de la Réserve à Gastes totalisent 5 dépassements de ce seuil, les plages du Port et de Moutéou-Pipiou à Parentis 3 dépassements et la plage du Taron à Biscarrosse 3 dépassements. Les plages du lac de Cazaux-Sanguinet présentent les dépassements suivants depuis 2000 : 4 à la plage d'Ispes à Biscarrosse, 9 à la plage de Caton et 4 à la plage du Pavillon à Sanguinet.</p> <p>A noter également que toutes ces plages présentent régulièrement des dépassements de la valeur moyenne.</p> <p>En 2019, dans le cadre des contrôles exercés par l'ARS, la présence de cyanobactéries a été signalée sur une grande partie des zones de baignade lacustres, particulièrement sur le lac de Parentis-Biscarrosse (avec parfois interdiction de baignade) durant les mois de juillet et août. Certains résultats ont dépassé les seuils de non-conformité (concentrations >100 000 cellules/mL) nécessitant une interdiction temporaire de la baignade jusqu'au retour à la norme (récontrôle effectué). Les résultats confirment les tendances des années 2016 à 2018.</p> <p>Ainsi, sur le lac de Parentis-Biscarrosse : la présence de cyanobactéries a été révélée 6 fois sur la plage de Calède à Parentis avec 2 cas de non-conformité, 2 fois sur la plage de Moutéou-Pipiou à Parentis (sans alertes) et 1 fois sur la plage du Port à Parentis (sans alerte), 2 fois sur la plage de la Réserve et du Port à Gastes (sans alertes), et 2 fois sur la plage de Sainte-Eulalie-en-Born (sans alertes). Sur le lac de Cazaux-Sanguinet : la présence de cyanobactéries a été révélée 2 fois sur la plage de Port Maguide (sans alertes), 1 fois sur la plage du Pavillon à Sanguinet (sans alerte). Sur l'étang d'Aureilhan la présence de cyanobactéries a été révélée 7 fois sur la plage du Ponton à Aureilhan avec 4 cas de non-conformités et 1 alerte.</p>

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeux 1 – Préservation de la qualité des eaux	Objectif 1.3. Sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif	1.3.1 Préserver la qualité du lac de Cazaux-Sanguinet et suivre l'évolution de l'état qualitatif et quantitatif des nappes exploitées	<p>Les enquêtes lancées auprès des collectivités, des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet et des plaisanciers ont permis de recenser les pratiques et les éventuels impacts liés aux activités. Ces résultats ont été croisés avec les bilans qualitatifs pour définir les actions à engager. Dans ce cadre, la CLE et le SMBVLB ont souhaité engager le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » afin de conduire des suivis qualitatifs (pesticides et nutriments) et quantitatifs (débits et niveaux piézométriques), en vue de tenter des expérimentations (zones tampons humides artificielles et drainage contrôlé) sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. L'objectif vise à atténuer les teneurs en pesticides retrouvés au niveau des prises d'eau potable. Le projet a débuté en début d'année 2019 pour 2 années de suivi. Un bilan à mi-parcours du projet a été réalisé le 20 novembre 2019. Parallèlement les enquêtes effectuées auprès des agriculteurs ont été réimpulsées dans le cadre de ce projet afin de connaître les pratiques effectuées sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Ces données permettront d'alimenter l'interprétation des résultats.</p> <p>En 2019, le SIBA a débuté un suivi lac de Cazaux des eaux du lac avec un point de prélèvement proche de la prise d'eau potable. Une intercalibration est prévue avec le service d'eau potable du Bassin d'Arcachon Sud So'Bass sur les pesticides qu'ils suivent de façon réglementaire. Ces données seront articulées avec les bilans conduits dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p>	<p>Des pesticides sont retrouvés au niveau des prises d'eau du lac (en particulier le Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore, voir détail dans les indicateurs environnementaux présentés dans la Disposition 1.4.3 ci-dessous). Des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station. Un suivi des teneurs en pesticides en sortie d'îlots agricoles, au niveau des cours d'eau et dans la nappe Plioquaternaire est en cours pour les années 2019 et 2020 dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p> <p>Un bilan à mi-parcours du projet a été réalisé le 20 novembre 2019. Globalement, les tendances dégagées par le passé semblent assez homogènes, avec des niveaux de contamination en Métolachlore OXA et ESA plus marqués sur la Gourgue que sur le canal de l'Arreillet. Des pics « anormaux » apparaissent sur les premiers mois de l'année certainement liés aux précipitations et aux remontées de la nappe Plioquaternaire, ainsi qu'après les périodes d'application sur les champs. Les résultats issus du bilan à mi-parcours du projet, par échantillonnage ponctuel et échantillonnage passif, montrent que les points suivis à proximité des champs agricoles semblent présenter les concentrations les plus importantes. Ces concentrations s'amenuisent ensuite jusqu'à l'arrivée dans le lac où les concentrations sont jusqu'à 8 fois moins importantes suivant les mois de l'année (bilan effectué au niveau des prises d'eau potable d'Ispé et de la Teste). Les analyses conduites sur eaux souterraines, par échantillonnage ponctuel et passif, montrent également des niveaux de contamination marqués sur les points les plus proches des îlots agricoles. Les puits plus éloignés semblent peu contaminés. Ces résultats sont à prendre avec précaution : ils ne constituent qu'un bilan à mi-parcours du projet et seront donc confortés en 2020. Parallèlement, une dynamique de concertation est engagée avec les professionnels agricoles qui ont d'ores et déjà amélioré leurs pratiques culturales.</p>
		1.3.2 Caractériser les risques/impacts générés par une pollution accidentelle sur le lac de Cazaux-Sanguinet et/ou sur son bassin versant	Le Syndicat d'Eau Potable (SIAEP) de Parentis a manifesté son intérêt pour conduire une étude groupée avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS). Pour celle-ci les réflexions restent en cours depuis plus de 3ans.	-
		1.3.3 Assurer la mise en œuvre d'un plan de secours sur le lac de Cazaux-Sanguinet	Une réunion sera impulsée par la CLE en 2020 pour relancer ces débats.	-
		1.3.4 Définir des ressources de substitution en cas de pollution sur le lac de Cazaux-Sanguinet		-
Enjeux 1 – Préservation de la qualité des eaux	Objectif 1.4. Trouver un juste équilibre entre les usages et la préservation de la qualité des ressources en eau, et prévenir tout risque de dégradation de l'état des masses d'eau	1.4.1 Prévenir les risques de pollution d'origine domestique en favorisant une optimisation de l'assainissement	<p>Ces données seront mises à jour en 2020.</p> <p>En 2018, le SMBVLB est intervenu d'urgence avec les services de la commune de Sanguinet pour faire face à une pollution liée à un dispositif d'assainissement non collectif aux abords d'un tributaire du lac de Cazaux-Sanguinet. Un filtre à paille a été mis en place pour faire face à la situation, puis suivi par le SMBVLB et la commune. Une fiche réflexe a été réalisée par le SMBVLB pour faire face à ce genre de situation d'urgence. Ce type d'outil pourrait davantage être développé en 2020.</p>	-
		1.4.2 Améliorer les connaissances sur les épandages	<p>Les enquêtes lancées auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en 2017 ont permis de recenser les pratiques réalisées (apport en azote et phosphore en particulier).</p> <p>En 2019, la CLE a émis un avis sur le dossier de demande d'autorisation de la société SUEZ Organique sur la commune de Saint-Selve, avec 3 réserves portant sur les analyses effectuées sur les digestats préalablement aux épandages, sur les sols du groupement forestier préalablement aux épandages et sur les incidences sur la qualité des eaux.</p>	-
		1.4.3 Accompagner les usagers à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	<p>Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du réseau REMPLAR sur les communes girondines du territoire du SAGE.</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre) et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en 2017. Conformément à la réglementation, les collectivités se sont engagées dans une démarche « Zéro Phyto » depuis 2017. Les résultats des enquêtes ont été présentés aux agriculteurs le 11 janvier 2018. La plupart des agriculteurs sont accompagnés par la Chambre d'agriculture des Landes et le GRCETA-SFA pour faire évoluer leurs pratiques.</p> <p>Ces enquêtes ont été réimpulsées dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » afin de connaître les pratiques effectuées sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Ces données permettront d'alimenter l'interprétation des résultats.</p>	<p>Les bilans effectués sur les masses d'eau du territoire montrent la présence d'un certain nombre de pesticides d'origine variées, dont certaines interdites depuis un certain nombre d'années (caractère rémanent, parfois sous forme de métabolites).</p> <p>Des pesticides sont retrouvés au niveau des 2 prises d'eau du lac de Cazaux-Sanguinet (le Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore posant le plus de problème). De ce fait, des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station.</p> <p>Ces molécules sont également retrouvées sur les principaux tributaires du lac, la Gourgue et le Canal de l'Arreillet à des concentrations jusqu'à 8 fois plus importantes suivant les mois de l'année (fort effet dilution dans le lac). Entre 2016 et 2017, les concentrations en Métolachlore OXA et ESA sur ces cours d'eau et au niveau des prises d'eau potable semblent s'être abaissées, mais ceci reste à mettre en relation avec les faibles précipitations. En 2018 et en 2019, les concentrations en métabolites sont stables au regard de l'année 2017, tandis que dans le même l'une des plus grosses exploitations agricoles s'est engagée dans une démarche d'agriculture biologique. A noter que des « pics » de concentration en pesticides apparaissent en période hivernale, avant les périodes d'applications généralement effectuées en avril, certainement liés à des apports depuis la nappe Plioquaternaire. Un suivi des teneurs en pesticides en sortie d'îlots agricoles, au niveau des cours d'eau et dans la nappe Plioquaternaire a été effectué en 2019 et sera poursuivi en 2020 dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » pour appréhender les processus de transfert de ces molécules.</p> <p>Un bilan à mi-parcours du projet a été réalisé le 20 novembre 2019. Globalement, les tendances dégagées par le passé semblent assez homogènes, avec des niveaux de contamination en Métolachlore OXA et ESA plus marqués sur la Gourgue que sur le canal de l'Arreillet, et à mesure que l'on se rapproche des champs agricoles (voir détail dans la Disposition 1.3.1), tant sur eaux superficielles que souterraines. Ces résultats sont à prendre avec précaution : ils ne constituent qu'un bilan à mi-parcours du projet et seront donc confortés en 2020. Parallèlement, une dynamique de concertation est engagée avec les professionnels agricoles qui ont d'ores et déjà amélioré leurs pratiques culturales.</p> <p>Sur le Bassin d'Arcachon, les bilans effectués dans le cadre du réseau REMPLAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles.</p>
		1.4.4 Favoriser la maîtrise et l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement notamment via la mise en place de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	<p>Les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) des communes de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich ont été actualisés.</p> <p>La commune d'Aureilhan a réalisé un Plan de Référence, dans lequel toutes les problématiques de gestion des eaux pluviales sont recensées.</p> <p>La commune de Sanguinet dispose d'un SDGEP, qui devrait être réactualisé.</p> <p>Les communes de Labouheyre et de Parentis-en-Born disposent d'un SDGEP.</p> <p>En 2020, le SMBVLB souhaiterait engager un travail avec les collectivités landaises du territoire (lien avec les services techniques) pour développer un « cahier des charges » type pour les SDGEP, avec des préconisations techniques adaptées au contexte landais.</p>	<p>Sur le Bassin d'Arcachon, le SIBA accompagne les collectivités à mettre en place des systèmes de récupération/traitement des eaux pluviales pour limiter le lessivage de rejets contaminés (ex : rétention des micropolluants de type Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), etc.) vers le milieu naturel.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">n Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 2.1. Améliorer les connaissances sur les ressources en eau superficielles et souterraines</p>	<p>2.1.1 Compléter les stations de mesure des débits et les points de suivi des niveaux d'eau sur les ressources en eau superficielles</p>	<p>Tous les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs sont équipés du Système d'Information et de Relai Inter-Lacs (SIRIL) permettant de suivre les niveaux des plans d'eau, les débits transitants, etc.</p> <p>Une convention est passée entre la CCGL et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour l'écluse de la Teste et du contre-canal. En 2017, une convention de partenariat est signée entre la CCCGL, la COBAS (en termes d'investissements) et le SIBA (en termes de fonctionnement) pour assurer le financement du dispositif du SIRIL. Le positionnement du SIBA est justifié du fait de sa prise de compétence GEMAPI.</p> <p>En 2019, le SIRIL a rencontré quelques dysfonctionnements. De ce fait, la CCGL étudie la possibilité de revoir tout ce dispositif et transférer la supervision tout en y intégrant les apports des principaux tributaires (optionnel), de le rendre plus ergonomique et facilement manipulable par les acteurs du territoire. Le marché devrait être lancé en début d'année 2020.</p> <p>Des mesures de débits ont été effectuées sur tous les cours d'eau principaux dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du SMBVLB en 2017 et du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en 2019.</p>	<p>Durant l'année 2019, le niveau du lac de Cazaux-Sanguinet a oscillé entre 20,63 et 20,92 m NGF (sans dépasser la cote de vigilance crue) sur la période de janvier à mai, puis entre 20,31 m NGF (le 13 octobre) et 21,21 m NGF (du 23 au 27 décembre) durant le 2^{ème} semestre. Entre le 22 août et le 6 novembre, ces valeurs se situaient en dessous de la cote d'étiage, puis au-dessus de la cote de vigilance crue après le 12 décembre. Les fluctuations ont été très brusques en fin d'année avec un apport pluviométrique en 40 jours équivalent à près de la moitié annuelle (422 mm). Les valeurs moyennes sont conformes aux préconisations du projet de Règlement d'eau. Rappelons qu'en 2018, le niveau du lac de Cazaux-Sanguinet avait oscillé entre 20,57 et 21,16 m NGF (maximum en avril, au-dessus de la cote de crue) sur la période de janvier à mai, puis entre 21,07 et 20,48 m NGF (en octobre, en dessous de la cote d'étiage) sur le 2^{ème} semestre. Les fluctuations avaient été progressives, au grès des cumuls de précipitations, et favorables au marnage saisonnier.</p> <p>En 2019, le niveau du lac de Parentis-Biscarrosse a oscillé entre 20,03 (en octobre) et 21,21 m NGF (maximum le 22 décembre). Ces valeurs étaient donc situées en dessous de la cote d'étiage (entre le 20 juillet et le 20 octobre) puis au-dessus de la cote de vigilance crue sur la deuxième partie de l'année (à partir de 20 novembre). Les fluctuations ont été très brusques en fin d'année avec un apport pluviométrique en 40 jours équivalent à près de la moitié annuelle (422 mm). Les valeurs moyennes sont conformes aux préconisations du projet de Règlement d'eau. Rappelons qu'en 2018, le niveau du lac de Parentis-Biscarrosse avait oscillé entre 20,30 et 20,57 m NGF (maximum en avril) sur la période de janvier à mai, puis entre 20,46 et 20,01 m NGF (en novembre, valeur en dessous de la cote d'étiage) sur la deuxième partie de l'année. Les fluctuations avaient été progressives, au grès des cumuls de précipitations, et favorables au marnage saisonnier.</p> <p>Depuis 2017, les données collectées sur l'étang d'Aureilhan sont beaucoup plus anarchiques et difficilement analysables compte-tenu de la présence de la situation de rupture de l'ouvrage des Anguillons. Malgré tout, il ressort que le niveau de l'étang d'Aureilhan est resté au-dessus de la cote d'étiage toute l'année, et a dépassé la cote de vigilance crue à partir du 12 novembre en raison des précipitations importantes.</p> <p>Des travaux de confortement ont été commandités mais l'épisode de crue vécu entre mi-octobre et décembre ont retardé le commencement des travaux. Pour ce site, une refonte du dispositif du SIRIL est en cours d'étude et sera mise en œuvre lorsque l'ouvrage sera opérationnel.</p> <p>Ces bilans mériteront d'être mis en relation avec les études sur les effets du changement climatique.</p> <p>Les mesures de débits effectuées en 2017 dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, sur tous les cours d'eau principaux (pour la plupart dépourvus de station hydrométrique) ont permis de définir un point t0. Les résultats obtenus restent toutefois à tempérer compte-tenu du manque de précipitation important. L'évolution des débits de ces cours d'eau sera suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau par le SMBVLB et du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » en 2019-2020.</p> <p>Les mesures de débits des cours d'eau obtenues en 2017 ont mis en évidence un signal hydrologique moyen relativement stable au regard d'autres territoires présentant des étiages ou des épisodes de crues marqués. Les zones humides adjacentes, bien conservées en partie aval des cours d'eau, jouent certainement un rôle prépondérant (rétention des eaux en période de crue, et restitution en période d'étiage). En revanche, pour cette année sèche, comme sur les autres territoires, la tendance générale vise à une baisse des débits d'étiage. Cette donnée pourrait être corrélée au changement climatique et/ou aux modifications d'occupation du sol. A noter que les débits relevés sur le Canteloup et l'Escource, sont plus importants que sur la Gourgue.</p>
	<p>2.1.2 Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des plans d'eau</p>	<p>Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La procédure à engager pour obtenir l'Arrêté reste à préciser (enquête publique ou étude cas par cas). Une étude d'examen au cas par cas a été déposée auprès de la DREAL Nouvelle Aquitaine en 2018 et en 2019. Après analyse, ceci devra être étudié par les Ministères de la Défense et de l'Environnement. Dans ce cadre, une étude hydraulique plus fine pourrait être envisagée.</p> <p>Parallèlement, les données collectées par le SMBVLB (débits sur cours d'eau et relevés piézométriques sur la nappe Plioquaternaire), bien qu'elles soient ponctuelles, pourraient permettre d'appréhender les flux issus des bassins versants. En 2019, ces suivis sur cours d'eau, fossés et nappe superficielle ont été complétés pour définir les flux sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet (au niveau des îlots agricoles notamment) dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p>	
	<p>2.1.3 Approfondir les connaissances sur les prélèvements</p>	<p>Les données relatives aux prélèvements en eau (irrigation, industries, eau potable) en 2014, 2016 et 2018 ont été collectées par l'animatrice du SAGE sur le SIE Adour-Garonne.</p> <p>Les Syndicats d'eau potable ont également été sollicités pour récupérer les données de prélèvements en eau potable de 2018, ainsi que l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) pour les données de prélèvements agricoles.</p> <p>Un partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est envisagé pour compiler l'ensemble des données en vue d'alimenter leur outil de modélisation et permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages. Sur la partie Girondine du territoire ce travail a pu être finalisé en 2017.</p>	<p>Le bilan des volumes prélevés en 2016 est le suivant sur les 27 communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (4 212 338 m³) et nappes profondes (8 422 238 m³) et nappe Plioquaternaire (194 785 m³). - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquaternaire (à hauteur de 60 471 163 m³), puis en nappe captive (328 440 m³) et en eau de surface (272 662 m³), - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (10 982 850 m³), puis dans la nappe Plioquaternaire (1 666 485 m³) et en nappe captive (1 452 424 m³). <p>Le bilan des volumes prélevés en 2018 est le suivant sur les 27 communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (4 200 116 m³) et nappes profondes (8 752 699 m³) et nappe Plioquaternaire (163 403 m³). - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquaternaire (à hauteur de 96 098 862 m³), puis en nappe captive (310 270 m³) et en eau de surface (2 455 815 m³), - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (9 796 099 m³), puis dans la nappe Plioquaternaire (2 370 745 m³) et en nappe captive (1 384 379 m³). <p>La comparaison des données 2014, avec les données de l'état initial du SAGE de 2011 montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une hausse des prélèvements pour l'eau potable en de surface + 2 000 000 m³ entre 2011 et 2014. Depuis 2016 le ratio entre volumes prélevés entre eau superficielle et en eau souterraine semble s'être inversée, <ul style="list-style-type: none"> - une hausse des prélèvements agricoles dans la nappe Plioquaternaire (+ 35 627 699 m³ comparé à 2016), - une baisse des prélèvements industriels en eau de surface (-1 300 000 m³ entre 2011 et 2014, puis relativement stable en 2016 et - 1 186 751 m³ entre 2016 et 2018) et dans la nappe Plioquaternaire (-7 000 000 m³ entre 2011 et 2014, - 3 000 000 m³ en 2016, et -68 045 m³ entre 2016 et 2018)
	<p>2.1.4 Améliorer les connaissances sur les échanges entre les ressources en eau superficielles et souterraines, et quantifier l'impact généré par les prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages</p>	<p>Le SMBVLB a engagé en 2017 une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born dans le cadre de laquelle un diagnostic fin a été conduit sur les cours d'eau, complété par des mesures de débits et également par des relevés piézométriques sur la nappe Plioquaternaire. Ces mesures de débits et relevés piézométriques ont été complétées en 2019 sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p> <p>L'ensemble des données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau seront transmises au BRGM en vue d'alimenter leur outil de modélisation et permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages.</p>	<p>Les mesures de débits et relevés piézométriques effectués en 2017 dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau ont permis de fixer un point t0. Ces données pourront être complétées dans les années à venir par le SMBVLB dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » pour voir l'évolution. Les outils développés par le BRGM devraient permettre de modéliser plusieurs années successives.</p>

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique	Objectif 2.2. Formaliser et réviser le règlement d'eau	2.2.1 Formaliser le projet de règlement d'eau approuvé par la CLE le 18 juin 2010 et le 21 février 2014, et en prévoir la révision	<p>Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014.</p> <p>Différents échanges ont pu avoir lieu avec la DDTM des Landes et de la Gironde, et les propriétaires/gestionnaires des ouvrages pour définir une procédure adaptée (étude d'impacts ou étude au cas par cas, ceci reste à préciser), les dernières réunions datant du 6 février 2017, du 24 avril 2018 et du 21 juin 2018. Une demande d'examen au cas par cas a été adressée à l'autorité environnementale, qui souhaite obtenir un certain nombre de compléments pour statuer sur la procédure (notamment sur l'analyse des incidences sur l'environnement). En 2019, après ré-examen par la DREAL Nouvelle Aquitaine, cette procédure d'examen au cas par cas relève finalement des Ministères de l'Environnement et de la Défense. Elle devra donc être relancée en 2020.</p> <p>L'objectif vise à parvenir à un Arrêté interdépartemental portant sur l'ensemble des ouvrages et des gestionnaires.</p>	Un bilan du suivi mensuel des niveaux des plans d'eau, relevé par le biais du SIRIL, est mis à disposition sur le site internet du SAGE et de la CCGLs. Les données brutes du SIRIL sont accessibles via un code d'accès sur alyane.
		2.2.2 Définir des débits minimums biologiques	<p>Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La procédure à engager pour obtenir l'Arrêté reste à préciser (enquête publique ou étude cas par cas). Une demande d'examen au cas par cas a été adressée à l'autorité environnementale, qui souhaite obtenir un certain nombre de compléments pour statuer sur la procédure (notamment sur l'analyse des incidences sur l'environnement). En 2019, après ré-examen par la DREAL Nouvelle Aquitaine, cette procédure d'examen au cas par cas relève finalement des Ministères de l'Environnement et de la Défense. Elle devra donc être relancée en 2020. Dans ce cadre, une étude de définition des débits minimums biologiques pourrait être exigée.</p>	Durant toute l'année 2019, les gestionnaires des ouvrages ont assuré le maintien de débits minimums sur les courants et canaux en s'appuyant sur le projet de Règlement d'eau.
		2.2.3 Développer les échanges entre les acteurs amont et aval	<p>Tous les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs sont équipés du SIRIL permettant de suivre les niveaux des plans d'eau, les débits transitants, etc.</p> <p>Une convention est passé entre la CCGL et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour l'écluse de la Teste. Des échanges sont assurés entre ces structures et le SIBA au regard des travaux engagés sur le canal des Landes.</p>	-
	Objectif 2.3. Prévenir les risques d'inondation	2.3.1 Favoriser la maîtrise du risque inondation dans les zones soumises à l'influence du marnage des plans d'eau	<p>Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La procédure à engager pour obtenir l'Arrêté reste à préciser (enquête publique ou étude cas par cas). Une demande d'examen au cas par cas a été adressée à l'autorité environnementale, qui souhaite obtenir un certain nombre de compléments pour statuer sur la procédure (notamment sur l'analyse des incidences sur l'environnement). En 2019, après ré-examen par la DREAL Nouvelle Aquitaine, cette procédure d'examen au cas par cas relève finalement des Ministères de l'Environnement et de la Défense. Elle devra donc être relancée en 2020. Dans ce cadre, une étude des zones inondables situées en bordure de lacs pourrait être envisagée.</p>	-
	Objectif 2.4. Favoriser une utilisation raisonnée et économe de l'eau	2.4.1 Favoriser la mise en place de systèmes économes en eau et la réutilisation des eaux pluviales	Les enquêtes conduites auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet ont permis de connaître les pratiques effectuées par les agriculteurs en termes de prélèvements et les équipements utilisés.	-
		2.4.2 Sensibiliser l'ensemble des usagers aux économies d'eau	-	-
		2.4.3 Rationaliser l'emplacement des points de prélèvements en eau, notamment pour prévenir le risque d'atteinte aux milieux et les pénuries	<p>En 2019, le SMBVLB a examiné plusieurs dossiers sur lesquels il a pu formuler des observations techniques au regard d'impacts sur les zones humides/nappe phréatique. De plus, la CLE a émis un avis officiel sur le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2019-2020 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL). Celui-ci souligne quelques réserves sur les impacts cumulés sur les zones humides.</p> <p>Une réunion de concertation a été organisée avec l'AGIL le 5 mars 2019.</p>	-

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau</p>	3.1.1 Favoriser les échanges entre les structures impliquées dans la gestion et l'entretien des cours d'eau	Le SMBVLB et le SIBA ont révisé leurs statuts pour intégrer la compétence GEMAPI.	-
	3.1.2 Accompagner la mise en place de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire	<p>L'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born portée par le SMBVLB est en cours. La Phase 3 portant sur la définition du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau a été validé par le COPIL le 8 octobre 2019. Le dossier sera examiné par les services instructeurs en 2020 et devrait s'achever en début d'année 2021 avec l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).</p> <p>En 2017, le SMBVLB a obtenu une DIG pour les travaux à engager sur le courant de Sainte-Eulalie. La 2^{ème} tranche de travaux a été en partie réalisée durant l'automne 2019 (entretien de la végétation rivulaire). Lors du Comité Syndical du 21 mai 2019, le Comité Syndical du SMBVLB a souhaité supprimer l'opération d'enlèvement des espèces invasives prévue sur cette 2^{ème} tranche de travaux. En effet, lors d'un diagnostic réalisé par le SMBVLB en 2019, tout le linéaire du courant de Sainte-Eulalie apparaissait colonisé, alors que seules 4 à 5 stations avaient été relevées dans le cadre de la DIG. Pour être efficace, ceci aurait nécessité de conduire une action d'envergure générant des coûts exorbitants. Pour autant, compte tenu des actions engagées par le Syndicat mixte Géolandes sur le bassin dessableur situé en aval du courant de Sainte Eulalie, la mise en place d'un barrage flottant « protecteur » par le SMBVLB est étudiée.</p> <p>Divers échanges ont été opérés entre le SMBVLB et l'Unité Territoriale Départementale des Landes pour envisager des travaux urgents sur la brèche de l'Escource à Saint-Paul-en-Born en 2019 (protection de la route / nouveaux ponts et « naturalisation / reméandrage du lit de l'Escource).</p> <p>Le SMBVLB, en tant que structure porteuse du SAGE, est associé aux groupes de travail (réunis le 11 juin, le 8 novembre et le 19 décembre 2019) et au COPIL (réuni le 15 mars 2019) de la cartographie des cours d'eau sur le Département des Landes.</p> <p>La commune de Biscarosse a sollicité les services de l'Etat pour améliorer le référencement des émissaires hydrauliques (cours d'eau ou fossé) en vue d'y définir des maîtrises d'ouvrage (commune, SMBVLB ou propriétaires riverains) et des actions appropriées. Les expertises ont été affinées par les services de l'Etat, en présence du SMBVLB, en août 2019. Des expertises ont également été assurées en mars 2019 sur des émissaires situés sur Lüe et Labouheyre.</p> <p>En 2020, la consultation des partenaires sur la modification de la cartographie des cours d'eau se fera par courrier, en mettant à disposition des membres du COPIL le projet de cartographie 2020 par l'envoi d'un lien internet dédié et la synthèse des linéaires de cours d'eau, canaux et fossés concernés. Un groupe de travail se réunira en juin 2020.</p> <p>La cartographie des cours d'eau reconnus par la Préfecture de la Gironde a été mise en ligne sur leur site internet suite au COPIL du 18 mars 2019.</p> <p>Le 3 octobre 2010, le SMBVLB a participé à une journée de formation sur la BD Topage (jonction entre la BD Carthage et la BD Topo remises en cause) pilotée par l'IGN. L'outil permettra à terme une vérification des tracés et une mise en corrélation avec les données de l'AFB et de l'Agence de l'eau. Par souci d'harmonisation, des compléments doivent être apportés sur les tables attributaires afin de préciser si ces émissaires sont reconnus « cours d'eau » ou non par les services de la Préfecture, ainsi que sur leur toponymie. Les services de l'Etat et les Syndicats de rivières (notamment au regard de leurs expertises terrains/PPG) sont impliqués dans cette démarche. A noter que cette couche n'a pas vocation à remplacer la cartographie des cours d'eau reconnus par les services de l'Etat.</p>	<p>L'évolution de qualité physique des cours d'eau a été appréhendée à un instant t0 dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, puis suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau par le SMBVLB.</p> <p>Sur le Bassin d'Arcachon des actions « cours d'eau propres » sont lancées par les associations membres de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA). Des actions seront impulsées par le SMBVLB dans le futur à cet égard dans le cadre du PPG (en cours d'instruction) afin de supprimer les décharges sauvages en bordure de cours d'eau.</p>
	3.1.3 Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles	<p>L'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born permettra de définir programme pluriannuel de gestion sur lequel s'appuiera le SMBVLB pour intervenir après l'obtention de la DIG (fin 2020 - début 2021). En 2017, le SMBVLB a obtenu une DIG pour les travaux à engager sur le courant de Sainte-Eulalie. La 2^{ème} tranche de travaux a été en partie réalisée durant l'automne 2019 (entretien de la végétation rivulaire).</p> <p>Le SMBVLB reste vigilant à tous travaux programmés en bordure de cours d'eau (ex : suivi de chantier via l'alerte foredata) et sensibilise les propriétaires et les entreprises concernées.</p> <p>Dans le cadre des travaux effectués par les Préfectures des Landes et de la Gironde sur la cartographie des cours d'eau et des fossés, des plaquettes d'entretien de la ripisylve ont été mises en ligne sur les sites internet des Préfectures.</p>	
	3.1.4 Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion	<p>Dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born les zones sujettes à érosion ont été répertoriées sur les cours d'eau, ainsi que sur les fossés dans le cadre de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup.</p> <p>En 2019, cinq érosions de berge à proximité d'enjeux d'intérêt général ont été constatées par le SMBVLB. Trois se situent sur le courant de Mimizan sur la commune de Mimizan et deux sur le cours d'eau de l'Escource sur la commune de Saint Paul en Born. Concernant le courant de Mimizan, une première érosion se situe en rive gauche au niveau du lieu-dit "Rue des Pluviers". Un pin a été abattu en préventif afin d'éviter d'aggraver la situation. La seconde érosion a eu lieu au niveau du lieu-dit "les trois pignes", celle-ci a été engendrée par la chute d'un chêne en rive gauche. Enfin une troisième érosion a été recensée en rive droite du courant de Mimizan sur l'avenue de la plage à Mimizan. Ces érosions font l'objet d'un suivi visuel, photographique et parfois de levées topographiques.</p> <p>Enfin deux érosions ont été constatées sur le ruisseau de l'Escource à l'aval du bourg de Saint Paul en Born. L'une d'elle a été traitée par l'UTD de Morcenx via la mise en place d'un enrochement, une seconde a été constatée à l'aval de cet enrochement. Un suivi visuel et photographique est réalisé quotidiennement.</p> <p>Sur les plans d'eau, ceci mériterait d'être complété par un suivi de l'évolution de l'état d'érosion des berges à l'image de l'étude lancée sur le territoire du SAGE Lacs Médocains.</p>	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau</p>	<p>3.1.5 Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés</p>	<p>En 2016, le SMBVLB a lancé une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, comprenant une étude hydraulique fine du bassin versant du Canteloup.</p> <p>L'année 2017 a été consacré à la Phase 1 de l'étude. Un diagnostic fin a été conduit sur près de 200 fossés sur 50km². Les caractéristiques et les dysfonctionnements rencontrés ont été notés et des typologies de fossés ont été définies. Ces données ont été croisées avec les changements d'occupation du sol (comprenant les effets des tempêtes), les pratiques faites sur le bassin versant et les volumes collectés au niveau des bassins dessableurs en vue de comprendre les processus de transport sédimentaire. Le COPIL s'est réuni le 18 janvier 2018, en vue de restituer la Phase 1 de l'étude et de proposer des sites pilotes où pourront être conduites des expérimentations en Phase 2 en vue d'améliorer la situation. Le Comité technique s'est réuni le 2 juillet 2018 en vue d'ajuster ces propositions expérimentales. Au courant du 2^{ème} semestre de l'année 2018, le SMBVLB a pu rencontrer tous les propriétaires concernés pour leur soumettre ces propositions et envisager la suite des travaux. Le COPIL s'est réuni le 23 janvier 2019 afin de valider cette Phase 2 de l'étude hydraulique. En fin d'année 2019, le SMBVLB a commencé à engager des suivis sur les émissaires hydrauliques concernés (analyses qualitatives et relevés topographiques avant travaux). Ceux-ci seront poursuivis en 2020 dès que les niveaux d'eau se seront abaissés et les travaux pourront débuter en suivant. La Phase 3 (annulée provisoirement) aura pour objectif de parvenir à définir une Charte d'entretien des fossés.</p> <p>Dans le cadre des travaux effectués par la Préfecture des Landes sur la cartographie des cours d'eau et des fossés, une plaquette d'entretien des fossés a été réalisée en concertation avec les partenaires concernés. Celle-ci est mise en ligne sur le site internet de la Préfecture. Le SMBVLB diffuse ces informations lors des campagnes de sensibilisation auprès des acteurs du territoire.</p> <p>Dans le cadre des mesures compensatoires de l'A65, 7 km de fossés des réseaux secondaires ainsi que des tronçons de cours d'eau ont été conventionnés avec un groupement forestier et font l'objet d'un programme de gestion différenciée visant à réaliser des actions d'entretien alternatives au curage à la pelle mécanique, afin d'améliorer leur attractivité pour la Loutre et le Vison d'Europe. Des travaux d'entretien combinant intervention à l'épaveuse et intervention manuelle à la débroussailluse ont été réalisés durant l'hiver 2018-2019. Le suivi des résultats est en cours.</p>	<p>Les données collectées dans le cadre de la Phase 1 de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup devraient permettre de mettre en exergue les éventuelles relations entre la dynamique sédimentaire, les changements d'occupation du sol et les pratiques exercées. Ceci posera une base pour engager des projets expérimentaux en partenariat avec les acteurs concernés en Phase 2 de l'étude.</p>
	<p>3.1.6 Promouvoir et compléter les opérations curatives mises en place sur le territoire en matière de lutte contre l'ensablement et le comblement des plans d'eau</p>	<p>Un seul bassin dessableur a été entretenu par le Syndicat mixte Géolandes sur le territoire du SAGE à l'occasion de la campagne 2019. Il s'agit du bassin dessableur du courant de Ste-Eulalie situé sur le bassin versant de l'étang d'Aureilhan. Les travaux réalisés ont permis d'extraire 11 944 m³ de sédiments.</p>	<p>L'analyse des volumes extraits des bassins dessableurs par le Syndicat mixte Géolandes depuis leur création montre que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étang d'Aureilhan, le plus petit plan d'eau, est le plus sujet aux phénomènes d'ensablement, du fait d'un bassin versant très étendu comparativement à celui des lacs de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse. Les volumes extraits sur le bassin dessableur de l'Escource (3 158m³ en moyenne interannuelle, entretenu très régulièrement en moyenne tous les 1 à 2 ans) sont les plus importants puis sur le Canteloup (1 382m³ en moyenne interannuelle, entretenu tous les 2 ou 3 ans en moyenne). Le bassin dessableur du courant de Sainte-Eulalie, qui n'avait pas été entretenu depuis 2007, a fait l'objet d'une intervention en 2019 ayant permis d'extraire 11 944 m³. Pour rappel, ce bassin dessableur a également fait l'objet de travaux lourds d'arrachage mécanique de plantes aquatiques invasives (Jussie et Myriophylle du Brésil) en octobre 2017, puis de nouveau en juin 2019, en raison d'une forte colonisation liée à la présence importante de ces espèces sur le courant à l'amont du bassin dessableur. - le bassin dessableur du Nasseys, sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse est entretenu très régulièrement depuis 1996, voire quasiment chaque année depuis 2013. La moyenne interannuelle de volumes extraits est 1 047 m³. - le lac de Cazaux-Sanguinet, présentant le plus grand volume et la superficie de bassin versant la moins étendue, est le moins sujet à ces problématiques. La moyenne interannuelle de volumes extraits du bassin dessableur de la Moulette situé sur la Gourgue depuis 2007 est de 81 m³. Il est entretenu régulièrement en moyenne tous les 2 ans depuis 2007. <p>Ces problématiques d'ensablement ont été appréhendées au travers de l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup. Ces données mériteraient d'être croisées et couplées avec un suivi des relevés bathymétriques pour apprécier l'évolution de superficie et de la profondeur de plans d'eau sauvegardés.</p>
	<p>3.1.7 Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique</p>	<p>En 2016, le SIBA a lancé une étude fine de « maîtrise d'œuvre pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en sécurité des seuils et écluses du canal des Landes et le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau ». Le Bureau d'études Egis Eau a été mandaté pour conduire ce travail. Dans ce cadre, un diagnostic structurel des ouvrages a été réalisé afin de préciser les risques de rupture potentielle et les responsabilités, et les travaux à engager. Ces éléments ont été présentés en COPIL le 14 décembre 2016. En février 2017, les travaux ont débuté avec à la consolidation du seuil SM03 et la mise en sécurité de la passerelle du parc de la Chênearaie. Le COPIL s'est réuni le 27 juillet 2017 et le 1^{er} juillet 2018 pour définir la suite des travaux. Les travaux ont été engagés à l'automne 2019 sur le seuil SM03 afin de mettre en place un seuil modulable conjugué à une passe à anguilles. Des échanges sont assurés entre le SIBA, la CCGL et la Base aérienne de Cazaux pour assurer une manœuvre des ouvrages coordonnée à ces travaux.</p> <p>Le 21 novembre 2017, le SMBVLB a impulsé une réunion avec les propriétaires des 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, du Canteloup et du courant de Mimizan en vue d'engager des travaux de restauration de la continuité écologique dans les délais réglementaires impartis. Ces ouvrages avaient fait l'objet d'une étude approfondie par l'Institution Adour (entre 2012 et 2014) en vue de définir les aménagements à mettre en place. Le 6 février 2018, une deuxième réunion a été organisée avec les financeurs pour envisager de conduire les actions sous forme de dossiers groupés. Finalement ceci ne sera pas l'option retenue. En 2018, tous les propriétaires se sont engagés auprès de la Préfecture des Landes à réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique. Ils bénéficient de ce fait d'une prorogation de délai pouvant aller jusqu'à 5ans pour conduire ces travaux. En 2019, le Département a lancé une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de travaux de rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage départemental dit du « Pont Rouge » sur le courant de Mimizan. Des missions similaires ont été lancées par le Conservatoire du Littoral concernant le Pont du Gouvernement sur le courant de Sainte-Eulalie et par la Communauté des Communes des Grands Lacs pour l'ouvrage de Probert (Voir détail dans la Partie K).</p> <p>En 2019, des travaux de maintenance ont été effectués sur les ouvrages de Probert et de Taffarde. Pour l'ouvrage des Anguillons, en état de dégradation prononcée, la CCM a engagé des études plus conséquentes et les travaux commandités sont retardés pour cause de crue.</p> <p>Depuis 2017, des réflexions ont également été engagées sur l'ouvrage de la Môle à Sanguinet et La CCGL, la Mairie de Sanguinet, le SMBVLB et le propriétaire de l'ouvrage se sont réunis sur site le 9 décembre 2019 afin de donner suite aux travaux à réaliser sur l'ouvrage de la Môle à Sanguinet.</p> <p>En 2018, des questions ont été soulevées sur la fonctionnalité de la passe à poisson de l'écluse de Navarrosse, conclue d'une visite sur site en présence de l'Office français de la biodiversité. Des travaux ont été réalisés sur l'écluse et sur le radier de la passe à poisson suite aux problématiques constatées.</p>	<p>Les travaux de restauration de la continuité écologique sur le canal des Landes ont débuté en 2017 avec la consolidation du seuil SM03 puis avec la réfection de l'ouvrage au 2^{ème} semestre 2019. Il est donc impossible à ce stade d'analyser les gains pour le milieu.</p> <p>Les travaux projetés sur les 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, le Canteloup et le courant de Mimizan ont pour objectif de restaurer la continuité écologique. Les propriétaires ayant manifestés leur intérêt à s'engager dans des travaux souhaitent que l'efficacité des dispositifs mis en place soit attestée (ex : par le biais d'un suivi des espèces piscicoles cibles). En 2019, des inventaires avant-travaux ont été réalisés par la Fédération de pêche des Landes au niveau du Pont du Taron dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique sur le barrage de l'étang des Forges. Ceux-ci seront complétés en 2020 et 2021.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.2. Préservation et restauration de la qualité écologique des milieux</p>	3.2.1 Développer le réseau de suivi de la faune piscicole	<p>Les Fédérations de Pêche des Landes et de la Gironde ont réalisé de nombreuses pêches électriques sur les cours d'eau du territoire dans le cadre de la réalisation de leur Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG), aujourd'hui approuvés.</p> <p>Depuis 2016, le travail s'est poursuivi avec l'inventaire des zones humides d'intérêt piscicole (frayères à brochet).</p> <p>Depuis 2015, la Fédération de pêche des Landes a mis en place et suivi des frayères à Sandres, voire à Black-Bass, sur diverses zones du territoire. Dans le cadre des inventaires, des analyses génétiques sur le brochet aquitain sont également effectuées.</p>	<p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. Les bilans 2015 et 2016, disponibles sur le SIE Adour-Garonne, montrent les mêmes tendances.</p> <p>Ainsi, les paramètres hydrobiologiques régulièrement déclassés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2) sur la Gourgue (de 2008 à 2018 oscillant entre « moyen et mauvais »), sur le Canteloup en 2018, - sur l'étang de Parentis, l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPLAC), déclassé en 2011 s'est amélioré en 2014 et 2017 (qualifié « bon »). A noter qu'en 2015, l'indice Poissons Lacustres était qualifié « mauvais ». - sur l'étang d'Aureilhan l'IPLAC, déclassé en 2011, s'est amélioré en 2014 et 2017 (qualifié « bon »). A noter qu'en 2015, l'indice Poissons Lacustres était qualifié « mauvais ». <p>Dans le cadre de la disposition 3.1.7. sus évoquée, il pourrait être envisagé de développer des systèmes de suivi des espèces cibles dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique pour juger de l'efficacité des dispositifs de franchissement mis en place.</p> <p>En juillet 2019, la Fédération de pêche des Landes a effectué une pêche « inventaire anguilles » sur le Canteloup au niveau du Pont du Taron à Lûe pour le compte de la Compagnie des Landes, dans le cadre d'un futur chantier de restauration de la continuité écologique (équipement en 2021 d'une rampe à anguilles sur l'ouvrage aval du plan d'eau de Pontenx-les-Forges). Il s'agit de mesurer l'évolution du peuplement d'anguilles avant/après travaux. Trois pêches seront réalisées pour l'état initial : 2019, 2020 et 2021.</p>
	3.2.2 Accompagner la mise en œuvre du programme d'actions des PDPG en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques et de gestion de la ressource piscicole	<p>En 2017, 3 Plans de Gestion Piscicole Locaux (PGPL), visant à décliner le PDPG à l'échelon territoriale, ont été réalisés sur le territoire du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sur le bassin versant du Lac de Cazaux-Sanguinet concernant : les AAPPMA de Biscarrosse, Sanguinet et Cazaux, - un sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse concernant les AAPPMA de Gastes/Sainte Eulalie, Parentis et Biscarrosse, - un sur le Bassin Versant du courant de Mimizan concernant l'AAPPMA de Mimizan. <p>En 2019, ces PGPL sont en cours de mise en œuvre.</p> <p>Concernant les actions sur les zones humides, entre 2016 et 2019 les Fédérations de pêche des Landes et de la Gironde ont réalisé des diagnostics des zones humides d'intérêt piscicole (frayères à brochets) sur l'ensemble du territoire (lacs et principaux tributaires et exutoires) du SAGE. Les sites inventoriés sont en augmentation chaque année (9 stations sur le territoire du SAGE). En 2019, les prospections ont été concentrées sur les parties aval de la Pave et du Nasseys. Les actions envisagées sur ces milieux porteront sur des actions de restauration et d'entretien.</p> <p>Une action de restauration de zones humides, réalimenté par le Nasseys a été réalisée en 2019.</p> <p>Le travail engagé sur le Marais de Laouadie à Biscarrosse se poursuit, avec un suivi des peuplements piscicoles.</p>	<p>Les inventaires des zones d'intérêts piscicoles réalisés depuis 2016 ont présenté de bons résultats (nombreuses zones importantes avec un fort potentiel).</p> <p>Le travail engagé sur le Marais de Laouadie se poursuit avec de bons résultats sur l'évolution des peuplements de brochets. Ce nombre évolue et dépend des conditions hydrauliques au moment de la reproduction des brochets.</p>
	3.2.3 Assurer une veille sur les milieux et les espèces remarquables	<p>En 2014 un suivi des communautés végétales à Isoétides a été réalisé par la CCGL, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA).</p> <p>En 2017 et en 2018, le travail du CBNSA est ciblé sur les plans d'eau arrière littoraux. Ces études pourraient servir de support pour étudier l'influence du marnage (en lien avec le projet de Règlement d'eau) sur les communautés végétales rivulaires.</p> <p>De 2016 à 2018, le travail du CBNSA porte également sur l'inventaire des boisements alluviaux des cours d'eau sur le territoire. Ceci permettra d'affiner la cartographie des habitats du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>En 2017, un suivi naturaliste a été effectué sur le Marais de la Taffarde sur le courant de Sainte-Eulalie.</p> <p>Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine, au travers de sa convention avec la Base aérienne n°120, surveille chaque année les milieux naturels et espèces patrimoniales présents sur le site (landes humides, ripisylves, milieux tourbeux, milieux arrière littoraux) et assure leur suivi. En 2019, aucune action n'a pu être engagée.</p> <p>Dix structures ont adhéré à la Charte Natura 2000 du site « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ». L'année a été marquée par la signature de cette Charte par Vermilion lors du COPIL du 12 mars 2019.</p> <p>La CCGL assure un suivi des dossiers et des documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin de s'assurer de l'absence d'incidences sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>Le SCOT du Born arrêté le 9 avril 2019 intègre la cartographie des trames verte et bleue du Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE) affinée avec le CAUE pour identifier les espaces remarquables. Ces zonages s'appuient sur la cartographie des zones humides effectives du SAGE et sur le périmètre du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>Le 21 mai 2019, le SMBVLB a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de SCOT du Born arrêté par le Comité syndical le 9 avril 2019 au regard de sa compatibilité avec le SAGE. L'avis sur le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT a été transmis le 7 août 2019. Suite à cette phase consultative et à la phase d'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2019, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves le 16 janvier 2020.</p> <p>En 2019, la CLE a émis un avis sur les 3 dossiers de demande d'autorisation unique concernant l'opération de dragage des ports de la commune de Biscarrosse, des ports de la commune de Parentis-en-Born et des ports de la commune de Sanguinet suite aux compléments apportés par les pétitionnaires. Elle demande en particulier à ce que ceux-ci associent la CCGL, tout au long des phases de préparation / réalisation / suivi des travaux afin d'assurer une veille au regard des enjeux environnementaux (biodiversité, gestion des espèces invasives et risque de pollution éventuelle).</p>	

Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p>3.3.1 Affiner/compléter l'inventaire des zones humides, et caractériser leurs fonctions, leurs services rendus et leur fonctionnement</p>	<p>La cartographie des zones humides effectives du SAGE a fait l'objet de mise à jour régulière depuis la 1^{ère} validation par les membres de la Commission Locale de l'Eau le 21 février 2014. Lors de la séance plénière n°24 de la CLE du 27 janvier 2020 des propositions de modification de la cartographie des ZHE seront soumises à validation de la CLE sur la base des prospections terrains effectuées par le SMBVLB durant l'été 2019 (ceci portant sur les communes de Biscarrosse, Gujan-Mestras, Escource et Liposthey).</p> <p>Les travaux entrepris sous la forme de projet tutoré, conduit en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes (CD40) et la CCGL, en 2015/2016, en 2016/2017, en 2017/2018 et en 2019/2020 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges ; sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born ; sur les lagunes et les zones humides associées au Canteloup recensées à proximité projet de défrichement pour mise en culture à Lüe (quartier Baxentes), et sur 4 lagunes et une lande tourbeuse sur Parentis-en-Born. En 2019, des diagnostics naturalistes et piézométriques ont également été conduit par le CD40 sur des lagunes situées sur Lüe, Pontenx-les-Forges, Parentis-en-Born, Ychoux et Escource. Les données naturalistes faunes et flore collectées à cet effet intègrent celles des observatoires régionaux de collecte des données publiques, notamment de l'Observatoire Aquitain de La Faune Sauvage (OAFS) et de l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique. Dans ce cadre, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires.</p> <p>Deux études visant à améliorer les connaissances sur les lagunes ont été portées par le Conseil Départemental des Landes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude « Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lagunes landaises » a également été conduite par le BRGM entre 2014 et 2015, - une étude « Caractérisation du cortège d'Odonates des lagunes du département des Landes » sous la forme d'un stage de Master 2 en 2017. <p>En 2017, la CCGL a accueilli 6 mois une stagiaire de Master 2 pendant dans le cadre de sa mission Natura 2000 en vue de répondre aux objectifs d'amélioration de connaissances sur le site. Ceci a permis d'étayer les connaissances sur les zones humides à l'échelle du territoire du SAGE (certaines identifiées en Zones Humides Effectives et d'autres non, qui pourront être proposées à la CLE pour compléter la cartographie des ZHE). Le travail a porté sur 5 des tourbières situées sur Lüe, Pontenx-les-Forges et Biscarrosse, et a permis d'améliorer les connaissances sur ces milieux et en particulier sur les espèces s'y développant (sphaignes). L'état de conservation de ces habitats d'intérêt patrimonial fort a été évalué (réalisation d'une clé de détermination) et il s'avère que le territoire dispose d'une responsabilité importante pour leur préservation. Une relecture des transects sera conduite en 2020 avec le CBNSA.</p> <p>La CCGL travaille également sur la gestion d'un polluant important : les mégots. 2nd déchet les plus ramassés sur les plages océanes, il paraissait important pour la collectivité de s'assurer de la préservation des espaces lacustres face à ce fléau. En effet, 1 mégot = 500L d'eau pollué, 1 mégot contient 2500 substances chimiques,...</p> <p>Afin de travailler à la sensibilisation des fumeurs pour leur éviter de mauvais gestes (le jet des mégots dans la nature et en ville), la CCGL a recruté 2 services civiques chargés de distribuer des cendriers de poche et d'informer le public aux enjeux de l'environnement. Dans un but de revalorisation des mégots et pour participer à leur recyclage, la CCGL est accompagnée par Ecomégot.</p> <p>Le SMBVLB et l'ONF travaillent également en partenariat sur les inventaires et sur la réalisation de plans de gestion des zones humides. En 2019, ceux-ci ont été concentré sur les lagunes et les prairies situées en forêt communale d'Ychoux, ainsi qu'autour du canal de Ceyrolles en forêt communale de Mimizan. Les données collectées seront transmises au SMBVLB en vue de les intégrer à la cartographie des zones humides effectives du SAGE et de les soumettre à validation de la CLE.</p> <p>En 2019, des réunions de concertation ont été organisées avec la Marie de Gujan-Mestras afin d'intégrer la cartographie des zones humides effectives dans le PLU. Le SMBVLB et la Mairie ont conduit des inventaires naturalistes afin de confirmer/infirmier/modifier/ajouter des zones sur la cartographie, en vue de modifier le PLU de Gujan-Mestras en 2020. Les modifications apportées seront soumises à la validation de la CLE lors de la séance plénière n°24 le 27 janvier 2020.</p> <p>A la demande d'un porteur de projet privé situé sur Escource, le SMBVLB et la CCGL ont été sollicité pour conduire des inventaires zones humides sur leurs parcelles afin de confirmer/infirmier les tracés projetés dans la cartographie des zones humides effectives du SAGE. Son objectif était de considérer les réglementations existantes et de faire preuve d'exemplarité pour que son projet ne porte pas atteinte à l'environnement. A cet effet, des inventaires ont été conduits le 17 septembre et le 8 octobre 2019, puis transmis aux services instructeurs et à la Communauté de Commune Cœur Haute Lande en tant que structure porteuse du PLUi. Ces modifications de tracé seront soumises à la validation de la CLE lors de la séance plénière n°24 le 27 janvier 2020.</p> <p>Le SMBVLB et la CCGL sont régulièrement sollicités par les porteurs de projet pour les orienter dans le cadre de l'établissement de mesures compensatoires. Dans ce contexte, un travail a été engagé pour constituer une base de données mesures compensatoires en interne durant l'été 2019 : prélocalisation de zones potentielles, inventaires naturalistes sur ces zones afin de confirmer/infirmier la présence de zones humides et juger de leur état de conservation (fiches terrain et photos à l'appui). Les données collectées sont en cours d'acquisition sur la base de données GwernQGIS développée par le Forum des Marais Atlantiques pour l'AEAG.</p> <p>Compte-tenu des inventaires conduits, des propositions de modification de la cartographie des zones humides seront soumises à la validation de la CLE lors de la séance plénière n°24 du 27 janvier 2019.</p> <p style="text-align: center;">La nouvelle cartographie sera adressée aux structures porteuses de SCOT/PLUi/PLU.</p>	<p>Sur le territoire du SAGE, 13 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de Parentis-en-Born, de Pontenx-les-Forges, d'Escource, de Sainte-Eulalie-en-Born, de Lüe et d'Ychoux. Les travaux proposés aux propriétaires devraient permettre d'améliorer l'état de conservation de ces sites.</p> <p>Les inventaires Odonates réalisés sur une partie des lagunes du Département des Landes ont mis en évidence la présence d'un cortège d'espèces semblable d'une lagune à l'autre mais la richesse spécifique varie suivant l'état d'évolution et de conservation de la lagune, la présence d'une zone amphibie, et le taux de boisement et d'ombrage. Les lagunes en bon état de conservation présentent en général une richesse spécifique plus élevée, mais ceci peut être variable. Au total les relevés ont montré la présence de 33 espèces dont 9 espèces patrimoniales, dont 6 sur les 8 lagunes inventoriées sur le territoire du SAGE.</p> <p>En 2017, l'état de conservation de 5 tourbières situées sur Lüe, Pontenx-les-Forges et Biscarrosse a été appréhendé à un instant t0 dans le cadre d'un stage de Master 2 encadré par la CCGL. Ces milieux seront suivis dans les années à venir dans le cadre des actions conduites sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ». En 2020 ces milieux si particulier et riches feront d'ailleurs l'objet d'une relecture par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique. L'occasion pour l'animatrice Natura 2000 de voir l'évolution de l'état de conservation sur ces espaces remarquables.</p>
<p>3.3.2 Compléter l'inventaire des zones humides prioritaires</p>	<p>La cartographie des zones humides prioritaires, sur laquelle s'appuie les règles n°3 et 4 du Règlement du SAGE a été validée par les membres de la CLE le 20 mai 2016, et entériné par l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016.</p> <p>Le 22 mars 2018, le tribunal administratif de Bordeaux a procédé à une annulation partielle de l'arrêté d'approbation du SAGE afin que les zones humides effectives comprises dans le site Natura 2000 « Forêt dunaire de la Teste », les zones humides du delta de la Leyre et du domaine de Bayonne soient intégrées dans la cartographie des zones humides prioritaires associées au Règlement du SAGE. Ceci fait suite à plusieurs recours déposés par l'Association Bassin d'Arcachon Ecologie.</p> <p>La séance plénière n°22 de la CLE du 21 juin 2018, puis la séance plénière n°23 de la CLE du 22 janvier 2019 ont permis d'exposer ces motifs et d'approuver ces modifications. La cartographie sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture dans le cadre de la procédure de consultation réglementaire en 2020.</p> <p>Les travaux conduits dans le cadre des 4 projets tutorés (étang des Forges, lagunes de Pontenx-les-Forges, de Sainte-Eulalie-en-Born, de Lüe, de Parentis-en-Born, et zones humides associées au Canteloup, lagunes de Parentis) concernent ces zones humides prioritaires.</p>	<p>-</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire</p>	<p>3.3.3 Mettre en œuvre et compléter les programmes d'actions visant à protéger, gérer et restaurer les zones humides prioritaires</p>	<p>Les travaux entrepris sous la forme de projets tutorés, conduits en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes et la CCGL, en 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2019/2020 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges ; sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born; sur les lagunes et les zones humides associées au Canteloup recensées à proximité projet de défrichement pour mise en culture à Lüe (quartier Baxentes), et sur 4 lagunes et une tourbière situées sur la commune de Parentis-en-Born. Dans ce cadre, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires.</p> <p>Au total, sur le territoire du SAGE, 13 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes. En 2018, le plan de gestion des lagunes situées sur Baxentes a été validé par le propriétaire et en fin d'année 2018 un chantier école avec le lycée professionnel de Sabres a pu être organisé sur une des deux lagunes. Les lagunes ont été équipées de piézomètres afin d'assurer un suivi régulier des hauteurs de la nappe. Les travaux envisagés en 2019 (coupe de Pins) seront reportés en 2020 compte-tenu des niveaux d'eau. Sur la lagune de Coton à Ychoux, suite aux travaux réalisés en 2018, des suivis naturalistes et des animations auprès des scolaires ont été réalisés en 2019. Ces animations seront poursuivies en 2020 (écoles et printemps des Landes avec le SMBVLB).</p> <p>Le Programme Départemental en faveur des lagunes et les actions engagées sur le territoire du SAGE ont été présentés lors de la séance plénière n°18 de la CLE du 23 janvier 2017. Dans ce cadre, tous les propriétaires des lagunes situés sur le territoire du SAGE ont été conviés en vue d'impulser une dynamique. Suite à cette séance, la plaquette « Lagunes » et le compte-rendu leur ont été adressés. Certains d'entre eux ont pris contact pour engager des actions sur leur(s) parcelle(s). Cette dynamique mériterait d'être relancée en 2020.</p> <p>Le 4 mars 2019, le SMBVLB a participé à une table ronde portant sur le bilan et l'évaluation du programme départemental en faveur des lagunes 2011-2018 porté par le Conseil Départemental des Landes. L'ONF, le CRPF, l'AEAG, le lycée agricole de Sabres, 2 propriétaires privés et un propriétaire public étaient également conviés à la table ronde. La préfiguration du programme 2020-2025 a également été présentée en vue de sa validation. A cette occasion, le film « les lagunes, le trésor caché de la forêt landaise » a été présenté en avant-première. Sa diffusion sur les réseaux a été relayée durant l'année 2019. Ainsi, un effort de communication important a été déployé auprès des différents acteurs concernés par ce programme afin d'engager de nouveaux projets / actions.</p> <p>En 2020, le nouveau programme départemental 2020-2025 validé par le COPIL sera mis en œuvre.</p> <p>En 2018, le SMBVLB, la CCGL et le Conservatoire du littoral ont été associés aux réflexions du CD40 et de la commune de Sanguinet pour définir une Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) de 583 ha autour de la Gourgue et de Put Blanc. Le zonage s'appuie sur la cartographie des zones humides effectives du SAGE, le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » et les zones potentielles pour la mise en place de Zones Tampons Humides Artificielles (ZTHA) dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » porté par le SMBVLB. Le périmètre de la ZPENS a été approuvé par la commune le 23 novembre 2019, puis soumis à une procédure de consultation. Sa validation par l'Assemblée est programmée au 1^{er} semestre 2020.</p> <p>Depuis 2018, des réflexions ont été engagées en 2018 avec les communes de Biscarrosse et Sanguinet pour préfigurer la création d'un nouveau périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la rive Est du lac de Cazaux-Sanguinet.</p> <p>Le plan de gestion simplifié du Courant de Sainte-Eulalie, sur le site du Conservatoire du littoral, réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) a été validé en juillet 2017. En 2018, le Conservatoire a renouvelé la signature de la convention de gestion avec la commune de Sainte-Eulalie. Les opérations de gestion seront engagées par la commune en 2019. A partir de 2019 un comité de gestion sera réunira chaque année afin de faire le bilan des actions engagées et des projets pour l'année suivante. Le COPIL s'est réuni le 12 avril 2019 afin de dresser un bilan de la première année de mise en œuvre. Parallèlement, le Conservatoire du littoral travaille sur les actions de restauration de la continuité écologique sur le Pont du Gouvernement.</p> <p>Depuis 2016 des actions ont été engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges dans le cadre de la mise en œuvre du programme de compensation écologique de l'autoroute A65 Langon-Pau. La surface engagée dans ce programme porte, sur le bassin versant du Canteloup et de l'Escource, sur 31 ha de zones humides et 119 ha de boisements humides et/ou rivulaires (aulnais marécageuses). Sur l'étang des Forges, des campagnes de suivi et d'arrachage de la jussie sont réalisées depuis 2016. En 2018, une action d'amélioration de l'attractivité de l'étang vis-à-vis de la Cistude a aussi été engagée via l'immersion de postes d'insolation répartis autour de l'étang. L'année 2019 a été consacrée à la poursuite de la lutte contre la colonisation de la jussie sur l'étang des Forges et en aval immédiat de celui-ci sur le cours d'eau de l'Escource. Un suivi des stations recensées a été réalisé. Les résultats complets seront connus en 2020, cependant, les stations aquatiques ont été notées en forte régression en termes de recouvrement. L'effort de lutte doit être soutenu voire accru sur les stations de la forme terrestre sur les berges et les îlots. L'année 2020 sera consacrée à l'évaluation du plan de gestion, tous les aspects résultats des suivis seront compilés et analysés.</p> <p>Le CEN Aquitaine poursuit son travail dans le cadre du Plan de gestion de la Base aérienne n°120 de Cazaux parvenu au terme de ces 5 années de mise en œuvre. En 2017, des actions de restauration de ripisylve avec débardage à cheval ont été menées pour favoriser la ripisylve naturelle sur le bord de l'étang de la Sablière. Le bilan de mise en œuvre du Plan de gestion a été présenté le 11 janvier 2018. Les années 2019-2020 seront consacrées à la révision du Plan de gestion, sous réserve de l'obtention de crédits.</p> <p>Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de pêche des Landes et l'Association des Chasseurs Gestionnaire de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) et les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sur les zones humides se poursuivent (Marais de Laouadie, du Born, d'Aureilhan, etc.).</p> <p>En 2017 et en 2018, le SMBVLB, la CCGL et la Fédération de pêche des Landes ont proposé aux communes de Bias et de Mimizan d'engager des actions sur le canal de Ceyrolles et le complexe de lagunes/annexes hydrauliques qui y sont associées, dans le cadre de la démarche Natura 2000. Suite à un diagnostic partagé, un programme de travaux a pu être défini en vue d'une mise en œuvre en 2019/2020. Il consistera à restaurer des zones humides (zones de frai à brochet, gîtes pour de nombreuses espèces protégées, mise en place de solarium à Cistude, amélioration de la continuité piscicole et sédimentaire via une suppression ou modification d'ouvrages de franchissement routier) par des travaux de reconnexion hydraulique avec le cours d'eau, en vue de préserver des espèces présentes. Les travaux seront réalisés sous la forme d'un contrat Natura 2000 et/ou d'actions liées au Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau du SMBVLB en cours d'élaboration.</p> <p>Le 7 novembre 2017, l'Unité territoriale Mimizan – Labouheyre de l'ONF a impulsé une réunion d'échanges avec la CCGL, le SMBVLB et le CD40 en vue de lancer des actions conjointes sur les parcelles forestières communales incluses dans le site Natura 2000 et sur les zones humides y étant recensées. Diverses zones ont été prospectées, et un état des lieux a été réalisé durant l'été 2018 (étude faune/flore et habitats). Elles pourront faire l'objet de mesures de gestion dans les années à venir. Ces acteurs se sont également associés le 23 mai 2019 lors d'une sortie découverte avec l'école de Luë afin de leur présenter une lagune forestière et son environnement.</p>	<p>Sur le territoire du SAGE, 13 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parentis en Born, sur laquelle des travaux ont été entrepris en 2014 puis qui a fait l'objet de suivi naturaliste en 2017, permettant la réalisation de l'évaluation de la gestion du site de Parentis, présenté au propriétaire fin 2018. Ces actions devraient permettre d'améliorer l'état de conservation du site. - 4 lagunes et une tourbière situées sur la commune de Parentis-en-Born, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2019/2020 est en attente de validation par la commune, - Pontenx les Forges où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré de 2015/2016 a été validé par la Compagnie des Landes. Des suivis naturalistes sur les 2 lagunes concernées ont été réalisés en 2019 pour suivre l'état de conservation de ces sites. - Escource où un plan de gestion a été validé par la Compagnie des Landes en 2017. Des travaux ont été entrepris dans le cadre du chantier école avec le lycée agricole de Sabres et des entreprises fin 2017 et début 2018. Ces opérations devraient permettre d'améliorer l'état de conservation du site, - Sainte Eulalie en Born, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2016/2017 est en attente de validation par les propriétaires, - Luë, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2017/2018 a été validé par le propriétaire le 27 mars 2018. Les orientations proposées devraient permettre d'orienter le projet pour préserver les milieux remarquables situés à proximité de la zone de mise en culture. Un 1^{er} chantier école avec le lycée agricole de Sabres a été réalisé sur une des lagunes en 2018 et le 2^{ème} chantier école prévu en fin d'année 2019 est reporté en 2020 en raison des hauts niveaux d'eau. - Ychoux, où le plan de gestion a été validé par la commune en 2017 et devrait permettre d'assurer une meilleure gestion du site (halieutisme, déchets, etc.). Des actions ont été entreprises en 2018 avec le CIGL pour nettoyer les abords de la lagune (débroussaillage, éclaircie et élagage d'arbres). Un suivi « myriophylle » a été engagé par le CD40, et l'activité de pêche a été rouverte. Des suivis naturalistes et des animations auprès des scolaires ont été réalisés en 2019. <p>Les actions qui seront lancées par le Conservatoire du littoral dans le cadre du Plan de gestion 2018-2026 du courant de Sainte-Eulalie devraient permettre de préserver ce site.</p> <p>Les actions engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges ont pour objectif d'améliorer les potentialités d'accueil pour la Loutre et le Vison d'Europe, ainsi que pour la Cistude d'Europe. Un suivi de l'efficacité de ces travaux est opéré par celle-ci, s'agissant d'une mesure compensatoire liés à l'autoroute l'A65</p> <p>A noter qu'en 2019, les stations aquatiques de jussie semblent être en forte régression en termes de recouvrement. L'effort de lutte doit être soutenu voire accru sur les stations de la forme terrestre sur les berges et les îlots. L'année 2020 sera consacrée à l'évaluation du plan de gestion, tous les aspects résultats des suivis seront compilés et analysés.</p> <p>Les travaux engagés par le CEN Aquitaine sur la zone de la Sablière devraient permettre d'augmenter la fonctionnalité de corridor écologique et des potentialités d'accueil pour diverses espèces inféodées aux zones humides sur ce site (avifaune, végétation de berge, micromammifères, mammifères semi-aquatiques...).</p> <p>Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de Pêche des Landes, en partenariat avec la commune de Biscarrosse sur le Marais de Laouadie (réouverture du milieu et mise en place d'un ouvrage régulateur) ont permis de diversifier la mosaïque d'habitats, d'améliorer les potentialités d'accueil pour les oiseaux et les poissons (augmentation des captures d'anguilles et de brochetons). Les résultats obtenus sont fortement dépendants des conditions hydrauliques et peuvent varier d'une année à l'autre.</p> <p>Les actions engagées par la Fédération de Chasse des Landes, l'ACGELB et les ACCA sur les Marais du Born, le Marais d'Aureilhan et l'étang de Bias (maintien de conditions hydrauliques satisfaisantes, pâturage des prairies humides, etc.) ont permis d'améliorer les potentialités d'accueil pour diverses espèces inféodées aux zones humides sur ces sites.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire</p>	3.3.4 Limiter les prélèvements à proximité des zones humides, et définir des règles à respecter	Le 23 mai 2019, la CLE a émis un avis sur le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2019-2020 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) avec deux recommandations/demandes portant sur les zones humides effectives et sur les incidences liées aux prélèvements sur ces milieux (et cours d'eau) (prise en compte des effets cumulés en particulier).	
	3.3.5 Assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation/protection des zones humides	<p>L'animatrice assure un suivi des documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin que la cartographie des zones humides soit prise en compte : SCOT du Born, PLU de la Teste de Buch, PLU de Gujan-Mestras, PLU de Gastes, PLU de Lüe, PLU d'Ychoux, PLU de Pontenx-les-Forges, PLU d'Aureilhan, PLU de Pissos, PLU intercommunal Cœur Haute Lande. Le SCOT du Bassin d'Arcachon a été lancé en 2019 : la cartographie des zones humides effectives du SAGE a été prise en compte.</p> <p>Le SCOT du Born arrêté le 9 avril 2019 intègre également ces zones humides. Le 21 mai 2019, le SMBVLB a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de SCOT du Born arrêté par le Comité syndical le 9 avril 2019 au regard de sa compatibilité avec le SAGE. L'avis sur le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT a été transmis le 7 août 2019. Suite à cette phase consultative et à la phase d'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2019, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves le 16 janvier 2020.</p> <p>En 2019, des réunions de concertation ont été organisées avec la Mairie de Gujan-Mestras afin d'intégrer la cartographie des zones humides effectives dans le PLU. Le SMBVLB et la Mairie ont conduit des inventaires naturalistes afin de confirmer/infirmier/modifier/ajouter des zones sur la cartographie, en vue de modifier le PLU de Gujan-Mestras en 2020. Les modifications apportées seront soumises à la validation de la CLE lors de la séance plénière n°24 le 27 janvier 2020.</p> <p>A la demande d'un porteur de projet privé situé sur Escource, le SMBVLB et la CCGL ont été sollicité pour conduire des inventaires zones humides sur leurs parcelles afin de confirmer/infirmier les tracés projetés dans la cartographie des zones humides effectives du SAGE. Son objectif était de considérer les réglementations existantes et de faire preuve d'exemplarité pour que son projet ne porte pas atteinte à l'environnement. A cet effet, des inventaires ont été conduits le 17 septembre et le 8 octobre 2019, puis transmis aux services instructeurs et à la Communauté de Commune Cœur Haute Lande en tant que structure porteuse du PLU. Ces modifications de tracé seront soumises à la validation de la CLE lors de la séance plénière n°24 le 27 janvier 2020.</p>	
	3.3.6 Limiter tout projet d'aménagement ou de modification d'occupation du sol impactant les zones humides	<p>L'animatrice assure une veille sur les projets en cours sur le territoire susceptibles d'impacter les zones humides (suivi des dossiers de déclaration, émission d'avis sur les dossiers d'autorisation, chantiers forestiers signalés via l'alerte de foredata, etc.).</p> <p>En 2019, la CLE a émis un avis sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 3 dossiers de demande d'autorisation unique concernant l'opération de dragage des ports de la commune de Biscarrosse, des ports de la commune de Parentis-en-Born et des ports de la commune de Sanguinet suite aux compléments apportés par les pétitionnaires, - le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la mise en sécurité des seuils et écluses du Canal des Landes et le rétablissement de la continuité écologique sur la commune de Gujan-Mestras, avec une demande visant à la tenir informée des résultats des mesures de suivi et/ou de gestion mis en place avant, durant et après les travaux. Ceci porte en particulier sur les suivis qualitatifs / quantitatifs / piézométriques, ainsi que sur les suivis des milieux naturels / zones humides et du plan de gestion mis en place. - le dossier de déclaration portant sur l'aménagement du Parc d'hiver à Mimizan déposé par la Mairie de Mimizan, avec une demande visant à la tenir informée des résultats des mesures de suivi mis en place avant, durant et après les travaux dans le cadre de la mesure MR17 « Mise en place d'une assistance écologique ». Ceci porte en particulier sur les suivis des milieux naturels (espèces protégées, zones humides, espèces invasives). <ul style="list-style-type: none"> - sur le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2019-2020 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) avec deux recommandations/demandes portant sur les zones humides effectives et sur les incidences liées aux prélèvements sur ces milieux (et cours d'eau) (prise en compte des effets cumulés en particulier). - le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la création d'un bassin de régulation sur le cours d'eau de Canteranne et travaux annexes sur la commune de Gujan-Mestras, avec une demande visant à la tenir informée des résultats des mesures de suivi et/ou de gestion mis en place avant, durant et après les travaux. Ceci porte en particulier sur les suivis des milieux naturels / zones humides et du plan de gestion mis en place dans le cadre de l'établissement des mesures compensatoires. - le SCOT du Born arrêté le 9 avril 2019 par le Comité Syndical du SCOT du Born. La CLE souligne que certaines prescriptions du SCOT pourraient davantage insister sur la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ». <p>Le SMBVLB et la CCGL sont régulièrement sollicités par les porteurs de projet pour les orienter dans le cadre de l'établissement de mesures compensatoires. Dans ce contexte, un travail a été engagé pour constituer une base de données mesures compensatoires en interne durant l'été 2019 : prélocalisation de zones potentielles, inventaires naturalistes sur ces zones afin de confirmer/infirmier la présence de zones humides et juger de leur état de conservation (fiches terrain et photos à l'appui). Les données collectées sont en cours d'acquisition sur la base de données GwernQGIS développée par le Forum des Marais Atlantiques pour l'AEAG.</p> <p>Compte-tenu des inventaires conduits, des propositions de modification de la cartographie des zones humides seront soumises à la validation de la CLE lors de la séance plénière n°24 du 27 janvier 2019.</p> <p>En 2019, le SMBVLB a été associé aux travaux prévisionnels engagés sur la ZAC de la Mountagnotte de Biscarrosse compte-tenu de leurs éventuels effets sur l'environnement. A ce titre, en fonction du périmètre définitif du projet retenu, la CCGL devra mettre en place des mesures compensatoires pour les zones humides impactées, les habitats et les espèces protégées, et le défrichement. Des expertises naturalistes sur site ont été réalisées par le Bureau d'étude Envolis en 2019 afin de définir ces éléments. Durant l'été, compte-tenu du travail engagé sur la base de données mesures compensatoires précitée, le SMBVLB a pu orienter Envolis sur des sites potentiels de compensation. Des inventaires plus précis seront réalisés par Envolis en 2020 afin de satisfaire aux règles de compensation définies dans le cadre du SAGE. Le projet a été présenté en COPIL et en réunion publique le 9 décembre 2019 à Biscarrosse.</p>	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.4. Accroître les connaissances et agir sur les espèces invasives</p>	<p>3.4.1 Inventorier les espèces invasives sur le territoire</p>	<p>La mise à jour des états des lieux / diagnostic de l'état de colonisation des plans d'eau du territoire par les espèces invasives sont réalisés tous les 2 à 3 ans en interne par la CCGL et la CCM, dans le cadre du dispositif de lutte contre la prolifération des plantes aquatiques mise en place par le Syndicat mixte Géolandes. Une mise à jour a été réalisée en 2018 pour l'ensemble des plans d'eau.</p> <p>En 2015/2016 ce travail a été complété par l'IRSTEA dans le cadre d'un projet de recherche « Amélioration de l'évaluation de l'état écologique des lacs aquitains ». Ceci a fait l'objet du rapport « Distribution spatiale des herbiers d'hydrophytes exotiques dans les grands lacs d'Aquitaine ».</p> <p>En 2017, sur les cours d'eau, un recensement des espèces invasives a été effectué dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born. Ces données ont été complétées en 2018 au regard des nouvelles observations terrain.</p> <p>En 2013, le CEN Aquitaine a mené un inventaire sur la base du protocole IRSTEAs des espèces végétales envahissantes sur le Canal des Landes, des Forges et des Belges en vue de définir le Plan de gestion de la Base aérienne 2013-2017. En 2019, sous réserve de crédits, les inventaires seront reconduits pour réactualiser le Plan de gestion arrivé à son terme.</p> <p>En 2018/2019, le SMBVLB et la CCGL ont engagé un projet tutoré « Suivi des espèces invasives sur lacs littoraux Born et Buch » avec l'Université de Bordeaux, ayant pour objet de synthétiser les données sur la dynamique des espèces invasives sur la chaîne des étangs, en les croisant avec les opérations de gestion réalisées par les acteurs du territoire. L'objectif est également de proposer une méthodologie de recensement des espèces invasives plus exhaustive que celle utilisée actuellement.</p>	<p>Les diagnostics conduits en 2018 dans le cadre du dispositif mis en place par le Syndicat mixte Géolandes montrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le lac de Cazaux-Sanguinet : depuis 2013, le nombre de stations colonisées par la Jussie tend à augmenter (90 contre 51 en 2013), principalement localisées sur la rive Est et du côté d'Ispes et de Maguide., mais globalement en faible abondance. Sur les zones les plus colonisées, l'abondance est relativement stable depuis 2013. Le nombre de stations colonisées par le Myriophylle du Brésil est en hausse (26 contre 4 en 2013) en rive Est mais en faible abondance. Le Lagarosiphon major est relativement stable et principalement localisé au niveau des ports. Une opération d'urgence a dû être engagée sur Ispes en juillet 2018 afin de collecter un amas d'herbiers s'étant accumulé en surface suite à phénomène soudain de décrochage massif des plantes enracinées au fond de la conche. L'Egerie dense a été observée sur le port de l'Estey à Sanguinet. Une première intervention a été menée le 4 juillet 2018 en présence de diverses associations du secteur. - sur le petit étang de Biscarrosse : depuis 2011 la Jussie tend à régresser sur les rives Sud et Est les plus colonisées mais se développe au Nord. Le Lagarosiphon major progresse abondamment sur les rives Sud, Est et Nord, nécessitant d'envisager une intervention en 2019. Les boutures d'Egerie dense sont également de plus en plus importantes (1^{ère} observation en 2016) et les petits foyers de Myriophylle du Brésil observés en 2013 étaient toujours présents en 2018. - sur le lac de Parentis-Biscarrosse : la population d'Egerie dense a doublé depuis 2013 (absente en 2010) et l'espèce se développe en très fortes abondances au Nord, sur toute la rive Est du lac, et à l'Est du côté de Parentis. Dans les ports, elle aurait tendance à supplanter le Lagarosiphon major. Ce dernier est présent sur tout le pourtour du lac (259 stations contre 122 en 2013) alors qu'il était très peu contacté en rive Est en 2013. Sa population a augmenté sur la rive Ouest depuis 2013. Le nombre de secteurs occupé par la Jussie tend à augmenter (180 contre 99 en 2013) sur toute la rive Est (du Taron jusqu'à Sainte-Eulalie) mais généralement en faible abondance (hormis au Nord Est du lac). Les stations de Myriophylle du Brésil tendent à diminuer (42 contre 99 en 2013) avec de faibles abondances. Elles se situent principalement au Nord Est et sur les rives Est du lac. - sur l'étang d'Aureilhan : l'Egerie dense est observée depuis 2016 et s'étend depuis la rive Ouest et au nord Est où elle est abondante (35 stations en 2018). Depuis 2013 la Jussie est relativement stable (99 stations en 2013 et en 2018). Les secteurs de la promenade fleurie à Mimizan et l'embouchure du courant de Sainte-Eulalie (ayant fait l'objet d'une campagne d'arrachage en 2017) présentent de très fortes abondances. Le Lagarosiphon major tend à régresser hormis sur la rive Est (17 stations contre 49 en 2013). Le Myriophylle du Brésil progresse sur la quasi-totalité du plan d'eau (91 stations contre 63 en 2013). L'abondance est importante sur la promenade fleurie, au Nord-Ouest de l'étang jusqu'à l'embouchure du courant de Sainte-Eulalie, et sur l'Anse de Saint-Paul-en-Born.
	<p>3.4.2 Poursuivre les opérations de gestion des espèces invasives</p>	<p>Des opérations d'arrachage mécanique ou manuelle sont réalisées chaque année sur les plans d'eau du territoire (CCGL, CCM, Syndicat mixte Géolandes, AAPPMA, ACGELB, etc.). Dans le cadre du dispositif de lutte contre la prolifération des plantes aquatiques mis en place par le Syndicat Géolandes, et piloté localement par le référent coordonnateur en poste dans les communautés de communes, les associations du territoire s'investissent en réalisant des opérations d'arrachage manuel. Le bilan des dernières opérations conduites est le suivant : sur l'étang d'Aureilhan (200m³ par l'AAPPMA de Mimizan et le Chantier d'Insertion des Grands Lacs CIGL), sur le lac de Parentis-Biscarrosse (85 m³ de jussie et d'egeria par l'AAPPMA de Parentis), sur le petit étang de Biscarrosse (16 m³ de jussie et de myriophylle du Brésil par l'AAPPMA de Biscarrosse), sur Sanguinet (55m³ de jussie et de myriophylle du Brésil par l'ACGELB, et 20m³ de jussie par CIGL).</p> <p>En 2019, le SMBVLB a engagé des opérations d'arrachage de Jussie sur l'étang de Bourg le Vieux, sur le canal de Ceyrolles à Bias et lagunes adjacentes.</p> <p>Un programme mutualisé de lutte contre les espèces invasives dans les ports a été impulsé par la CCGL. Il concerne différents ports communaux de Sanguinet, Biscarrosse, Parentis, Gastes et Sainte-Eulalie, et privés ou concédés (sur Biscarrosse : port d'Antin, La Rive, Mayotte, Campéole Navarrosse et Canalot, Charlet Nautic ; Gastes : La Réserve ; Parentis : Vermilion). Différentes opérations sont retenues suivant les ports : manuel, manuel et mécanique, faucardage moissonnage. Le marché lancé en 2019 pour un programme pluriannuel a conclu à 3 lots attribués à CIGL pour l'arrachage et le ramassage manuel sur des ports public et/ou privé de Biscarrosse, Gastes et Parentis (estimation : 122 m³ de plantes sur 2,31ha) ; à la Société Girondine d'Équipement pour le faucardage moissonnage des ports communaux de Biscarrosse et Parentis (estimation : 230m³ de plantes sur 8,3ha) ; à l'entreprise Sud faucardage pour un arrachage mécanique sur le port de Sainte-Eulalie-en-Born (estimation : 240m³ de plantes sur 1,2ha). Dans ce cadre, des opérations d'arrachage ont été organisées sur les ports communaux et privés de Gastes, de Biscarrosse et de Sainte-Eulalie en 2019. Les autres ports seront traités les années suivantes.</p> <p>Depuis 2016 des actions ont été engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges dans le cadre de la mise en œuvre du programme de compensation écologique de l'autoroute A65 Langon-Pau, notamment avec des campagnes de suivi et d'arrachage de la jussie. En juin 2019, suite au diagnostic réalisé par CDC Biodiversité et le SMBVLB, la CDC Biodiversité a missionné le CIGL pour arracher la jussie sur l'étang des Forges et en aval de la centrale hydroélectrique. Les résultats complets seront connus en 2020, cependant, les stations aquatiques ont été notées en forte régression en termes de recouvrement. L'effort de lutte doit être soutenu voire accru sur les stations de la forme terrestre sur les berges et les îlots. L'année 2020 sera consacrée à l'évaluation du plan de gestion, tous les aspects résultats des suivis seront compilés et analysés.</p> <p>Le 25 mai 2019, dans le cadre de la fête de la nature, le SMBVLB et l'OIT de Mimizan ont conduit un chantier bénévole et une animation de sensibilisation sur les espèces invasives au niveau de l'étang de Bourg le Vieux à Bias. L'objectif étant de sensibiliser aux problématiques, tout en réalisant une campagne d'arrachage de la jussie. Les berges de l'étang ainsi que le canal de Ceyrolles et ses lagunes à l'aval sont impactées. Une information a aussi été portée auprès de la commune et de ses services techniques. Malheureusement, le grand public n'a pas répondu présent à cette invitation.</p>	<p>Il est difficile d'appréhender l'impact des opérations de gestion des espèces invasives dans la mesure où les processus de développement et de régression de chacune des espèces précédemment évoquées dépendent de divers paramètres physiques variables.</p>
	<p>3.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux problématiques des espèces invasives</p>	<p>Des enquêtes ou actions de communication seront lancées par le SMBVLB en 2020 auprès des jardineries/aquariophilies pour les sensibiliser aux problématiques des espèces invasives.</p>	<p>-</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2019	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Enjeu 4 – Maintenance, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale Objectif 4.1. Limiter les conflits d'usage </p>	4.1.1 Favoriser la communication entre usagers	<p>Le SMBVLB et la CCGL ont pour projet de réaliser des cartes globales rappelant les zonages et la réglementation des activités nautiques à échelle des 3 plans d'eau du territoire (Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse et Aureilhan). Depuis 2017 des échanges ont été opérés avec les Mairies de Biscarrosse, La Teste-de-Buch, Sanguinet et la Base aérienne de Cazaux en vue de réaliser la cartographie sur le lac de Cazaux-Sanguinet. Sept groupes de travail se sont réunis entre janvier et avril 2018, ce qui a permis d'édicter une cartographie réglementaire et un support à l'attention du grand public. Celui-ci a été diffusé depuis l'été 2018 par les collectivités et l'office de tourisme des Grands lacs, et lors de divers événements (Vis ta plage, fête de la Halte nautique de Cazaux, journées techniques sur les plans d'eau, etc.). Ce travail sera poursuivi en 2020 et réalisé sur le lac de Parentis-Biscarrosse et l'étang d'Aureilhan</p>	-
	4.2.1 Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des eaux et au respect de l'environnement, et définir des règles de bonne conduite	<p>Chaque année la CCGL, en partenariat avec l'OIT de Mimizan et le SMBVLB organise des sorties dans le cadre de la journée mondiale des zones humides.</p> <p>Le 13 juin 2019, des animations « natures » ont été organisées par la CCGL et le Conseil Départemental des Landes auprès de l'école élémentaire de Sanguinet dans le cadre la journée mondiale des zones humides : les élèves ont pu observer la flore et la faune présentent en bordure de lac, et être formés à la reconnaissance des libellules et la Cistude.</p> <p>Trois animations ont été organisées auprès de l'école de Lüe (tous niveaux confondus) par la CCGL, le Conseil Départemental des Landes et l'Office National des Forêts pour leur présenter les lagunes et la forêt.</p> <p>Trois animations ont été réalisées par le Conseil Départemental des Landes sur la lagune de Coton à Ychoux. Elles seront poursuivies en 2020, notamment dans le cadre du Printemps des Landes avec le SMBVLB.</p> <p>Le 4 mars 2019, le SMBVLB a participé à une table ronde portant sur le bilan et l'évaluation du programme départemental en faveur des lagunes 2011-2018 porté par le Conseil Départemental des Landes. L'ONF, le CRPF, l'AEAG, le lycée agricole de Sabres, 2 propriétaires privés et un propriétaire public étaient également conviés à la table ronde. La préfiguration du programme 2020-2025 a également été présentée en vue de sa validation. A cette occasion, le film « les lagunes, le trésor caché de la forêt landaise » a été présenté en avant-première. Sa diffusion sur les réseaux a été relayée durant l'année 2019. Ainsi, un effort de communication important a été déployé auprès des différents acteurs concernés par ce programme afin d'impulser une dynamique.</p> <p>Le 31 juillet 2019, la CCGL et le SMBVLB sont intervenus pour présenter les enjeux liés à l'eau et à la protection de l'environnement auprès d'un club de surf de l'association « Union de la jeunesse Boienne » sur la plage de Mayotte. A cette occasion, les animatrices du SAGE et Natura 2000 en ont profité pour sensibiliser les prestataires d'activités et le camping Mayotte, notamment en leur relayant des supports de communication.</p> <p>Durant l'été 2019, la Mairie de Biscarrosse a sollicité la CCGL afin de conduire un nouvel évènement « Vis ta plage » sur le lac de Cazaux-Sanguinet (à l'image de ceux organisés depuis 3 saisons sur les zones de baignade océaniques). Trois sorties ont été organisées sur Navarrosse, et ont permis de sensibiliser le grand public aux risques liés à la baignade (en lien avec les autres activités) et aux enjeux écologiques, ainsi qu'à l'histoire du lac. Ces évènements sont relayés par des communiqués de presse/sites internet/radio. Un bilan sur « Vis ta plage » est réalisé chaque année (le 12 février 2019). Une sortie a également été organisée pour la 1^{ère} fois sur l'étang d'Aureilhan. Ces sorties seront organisées sur d'autres communes limitrophes des plans d'eau en 2020.</p> <p>Le 10 avril 2019, le SMBVLB, la CCGL et la Mairie de Biscarrosse ont participé à la journée « réunion des partenaires du tourisme » organisé par l'Office Intercommunal du Tourisme des Grands Lacs. A cette occasion, ils ont pu effectuer une présentation des enjeux environnementaux et des zones de baignade aux hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, etc. présents et distribuer de nombreux supports de communication afin qu'ils les diffusent auprès des touristes. Ce type d'évènement est renouvelé chaque année. En fin d'année 2019, un bilan a été dressé avec l'OIT des Grands Lacs pour anticiper la saison estivale 2020. Il est ressorti la nécessité d'engager une concertation avec les communes pour connaître leur besoin en termes de supports de communication et d'éventuelles opérations de sensibilisation environnementale. Le SMBVLB et la CCGL ont mobilisé ces collectivités et un bilan global sera dressé en début d'année 2020 avec l'ensemble des partenaires. Il ressort entre autres la nécessité de mettre l'accent sur des supports pédagogiques au sein des Mairies, OIT, sur leurs sites internet, dans les structures scolaires et para-scolaires (ex : posters SAGE et Natura 2000, jeux, etc.), campings, etc. et de développer davantage les animations nature et/ou évènements « Vis ta plage ».</p> <p>Diverses informations sont relayées par le biais du site internet du SAGE et du site Natura 2000, et plus largement par les communes et communautés de communes du territoire, etc.</p> <p>En 2018, le SMBVLB et la CCGL ont lancé une campagne de communication sous forme de cartes postales sur le respect des bonnes pratiques (gestion des déchets, réglementation, espèces invasives, etc.). En 2019, la distribution s'est poursuivie. Pour l'année 2020, les communes souhaitent davantage mettre l'accent sur d'autres outils de communication.</p> <p>La CCGL travaille également sur la gestion d'un polluant important : les mégots. 2nd déchet les plus ramassés sur les plages océanes, il paraissait important pour la collectivité de s'assurer de la préservation des espaces lacustres face à ce fléau. En effet, 1 mégot = 500L d'eau pollué, 1 mégot contient 2500 substances chimiques,...</p> <p>Afin de travailler à la sensibilisation des fumeurs pour leur éviter de mauvais gestes (le jet des mégots dans la nature et en ville), la CCGL a recruté 2 services civiques chargés de distribuer des cendriers de poche et d'informer le public aux enjeux de l'environnement.</p> <p>Dans un but de revalorisation des mégots et pour participer à leur recyclage, la CCGL est accompagnée par Ecomégot.</p> <p>Dans le cadre de la démarche départementale Espaces Sites et Itinéraires (ESI), le département a saisi l'animatrice Natura 2000 et l'animatrice du SAGE pour présenter leur démarche à Aureilhan d'installation d'un site désigné pour l'activité du paddle. Deux réunions se sont tenues en 2019 pour présenter les enjeux de la démarche à l'ensemble des partenaires et proposer un plan d'action. Après avoir vérifié la bonne prise en compte des enjeux écologiques par le département, les animatrices ont participé à l'élaboration d'une carte récapitulative des activités et des enjeux afin que les pratiquants soient informés avant de parcourir l'étang sur leur planche. Le tour de l'étang d'Aureilhan, sentier de randonnée étant mené en parallèle sur le secteur, un accord a été trouvé pour que les démarches soient menées en concordance et que les outils de communication servent pour les différentes pratiques. A ce jour la carte n'a donc pas encore été validée.</p> <p>Un itinéraire d'éco-balade en bordure du courant de Sainte-Eulalie est étudié par l'OIT des Grands Lacs, la Mairie de Sainte-Eulalie et la CCGL, en partenariat avec le SMBVLB. Le projet devrait aboutir en 2020.</p> <p>Le 25 mai 2019, dans le cadre de la fête de la nature, le SMBVLB et l'OIT de Mimizan ont conduit un chantier bénévole et une animation de sensibilisation sur les espèces invasives au niveau de l'étang de Bourg le Vieux à Bias. L'objectif étant de sensibiliser aux problématiques, tout en réalisant une campagne d'arrachage de la jussie. Les berges de l'étang ainsi que le canal de Ceyrolles et ses lagunes à l'aval sont impactées. Une information a aussi été portée auprès de la commune et de ses services techniques. Malheureusement, le grand public n'a pas répondu présent à cette invitation.</p>	-
	4.2.2 Trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'engins motorisés et le bon état des plans d'eau	<p>Les enquêtes lancées en 2017 auprès des plaisanciers des lacs de Cazaux-Sanguinet, de Parentis-Biscarrosse et de l'étang d'Aureilhan vont permettre de recenser les pratiques et les besoins en termes d'équipements (station de carénage, lavage, vidange, etc.), et les éventuels impacts liés aux activités (ex : utilisation d'antifouling, rejets éventuels, vétusté et puissance des moteurs, etc.). Ces résultats seront présentés au courant de l'année 2020. Ils permettront de poser un diagnostic et d'alimenter les débats en CLE, en vue d'envisager de futures actions.</p> <p>Le 7 juillet 2019, le SMBVLB et la CCGL ont été conviés à une demi-journée de contrôle sur le lac de Cazaux-Sanguinet avec la Police Municipale de Biscarrosse. L'objectif était d'appréhender les problématiques les plus récurrentes lors des pics d'activités. En 2020, une fiche de contrôle/sensibilisation liée aux enjeux environnementaux pourrait être déployée afin de comptabiliser les usages « impactant » pour le milieu.</p>	-

C. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : réflexions engagées autour de la compétence GEMAPI

✚ Réflexions engagées sur le territoire du SMBVLB (communes landaises du périmètre du SAGE)

Entre 2017 et 2018 des réflexions ont été engagées autour de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le périmètre du SMBVLB.

Après de nombreuses réunions de concertation organisées par le SMBVLB, la CCGL, la CCM et la communauté de communes Cœur Haute Landes (CCHL) ont révisé/harmonisé leur statut en intégrant tout ou partie des items obligatoires et facultatifs liés à la compétence GEMAPI.

Parallèlement, le SMBVLB a été associé à une réunion organisée par la Préfecture des Landes sur cette prise de compétence par les Syndicats de rivières le 12 octobre 2017, et à une rencontre à échelle Régionale le 17 juin 2018. Lors de ces réunions, diverses questions ont pu être soulevées au regard du « flou » juridique (le libellé des items obligatoires étant relativement large), autour des périmètres et des compétences des différentes structures en place, sur les aspects financiers, etc.

Durant l'été 2018, 2 réunions entre les EPCI membres et le SMBVLB ont été engagées en vue de lui transférer ou non des compétences supplémentaires et de réviser ses statuts. Un projet de statut du SMBVLB a pu être adressé à la Préfecture des Landes et aux services de l'Etat, et examiné en réunion le 17 septembre 2019. Les remarques formulées par ceux-ci ont été intégrés au nouveau projet de statut examiné en Bureau du Comité Syndical le 5 novembre 2018 puis en Comité Syndical le 15 novembre 2018.

✚ Modification des statuts et du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (SMBVLB) pour la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le projet de statuts du SMBVLB a été approuvé unanimement lors du Comité Syndical du 15 novembre 2018. Une délibération doit être prise dans les 3 mois lors des prochains conseils communautaires des collectivités concernées (fait le 20 décembre 2018 pour la CCGL et le 6 décembre 2018 pour la CCHL).

Les modifications substantielles sur les nouveaux statuts portent :

- sur l'intégration de tout ou partie des items obligatoires 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement relevant de la compétence GEMAPI, ainsi que l'item facultatif 12°.
- sur l'extension du périmètre du SMBVLB sur les communes de Saugnacq-et-Muret, Pissos et Mézos, pour s'ajuster au périmètre du SAGE Etangs littoraux Born et Buch.

L'item 3 concernant « *la défense contre les inondations et contre la mer* » (article L.211-7 I.5 du code de l'environnement) n'a pas été intégré aux statuts. En effet, les problématiques liées à la gestion du trait de côte et aux risques de submersion marine, et ne relève pas des compétences du SMBVLB mais de la CCM et de la CCGL.

De plus, des questions supplémentaires ont également été soulevées sur certaines compétences liées :

- aux compétences exercées par le Syndicat mixte Géolandes sur les plans d'eau,
- à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch », relevant également du 4ème item gemapien.
- A la gestion hydraulique et au suivi des niveaux des plans d'eau, relevant des items 10 « *L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants* » et 11 « *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques* » de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

✚ Etude « Positionnement du Syndicat mixte Géolandes au regard des compétences GEMAPI : analyse juridique et orientations stratégiques »

Actuellement, le Syndicat mixte Géolandes exerce des compétences en matière de gestion des espèces invasives, d'aménagement des abords des plans d'eau (plans plages lacustres) et de gestion des bassins dessableurs.

Une étude « Positionnement du Syndicat mixte Géolandes au regard des compétences GEMAPI : analyse juridique et orientations stratégiques » a été engagée par le Syndicat en vue de définir son devenir et de préciser ce qui relève ou non parmi ses compétences actuelles à des items gemapiens.

Les premières analyses juridiques montrent que les compétences du Syndicat en matière d'aménagement des abords des plans d'eau et de gestion des bassins dessableurs n'y seraient pas rattachées.

Lors du 1^{er} Comité de Pilotage du 28 juin 2018, plusieurs scénarios ont été mis en exergue :

1. Dissolution "fictive" du Syndicat mixte Géolandes,
2. Maintien du Syndicat avec un statut et une gouvernance à définir sans activation de la compétence GEMAPI au titre des missions exercées,
3. Évolution du Syndicat en EPTB,
4. Élargissement territorial à d'autres lacs ou étangs situés dans ou hors des 5 EPCI actuellement concernées,
5. A définir si un scénario non prévu se profile.

Une rencontre entre le prestataire et le SMBVLB a été organisée durant l'été 2018.

La fin d'année 2018 a été marquée par le COPIL n°2 (réuni le 14 novembre) portant sur la restitution de la Phase 1 - Etat des lieux de l'étude et le COPIL n°3 (réuni le 30 novembre) pour engager des réflexions autour des statuts de Géolandes.

✚ Etude « Gouvernance des lacs sur la façade Atlantique » portée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a engagé une étude de définition et de faisabilité d'un mode de gouvernance de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire des plans d'eau douce de la façade atlantique. Cette étude sera officiellement lancée en janvier 2019.

Le prestataire prendra l'attache des différentes structures impliquées dans la gestion des plans d'eau littoraux en début d'année 2019.

✚ Réflexions engagées sur le Bassin d'Arcachon (communes girondines du périmètre du SAGE)

Sur le Bassin d'Arcachon, des réflexions sont également engagées puisque le SIBA a lancé une étude GEMAPI spécifique (volet réglementaire, incidences financières, etc.) dont le premier bilan a été présenté en COPIL le 12 décembre 2016 puis aux élus du Bassin d'Arcachon. En 2018, le SIBA a révisé ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI.

D. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : avis de la CLE

En 2019, le SMBVLB a examiné plusieurs dossiers sur lesquels il a pu formuler des observations techniques au regard d'impacts sur les zones humides/nappe phréatique.

La CLE, par délégation aux membres du Bureau de la CLE, a été sollicité pour formuler un avis au courant de l'année 2019 sur 9 dossiers :

- les 3 dossiers de demande d'autorisation unique concernant l'opération de dragage des ports de la commune de Biscarrosse, des ports de la commune de Parentis-en-Born et des ports de la commune de Sanguinet suite aux compléments apportés par les pétitionnaires,
- le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la mise en sécurité des seuils et écluses du Canal des Landes et le rétablissement de la continuité écologique sur la commune de Gujan-Mestras déposé par le SIBA.
- le dossier de déclaration portant sur l'aménagement du Parc d'hiver à Mimizan déposé par la Mairie de Mimizan.
- le dossier de demande d'autorisation de la société SUEZ Organique sur la commune de Saint-Selve. Il s'agit d'une modification d'une installation de méthanisation avec plan d'épandage sur des parcelles situées en Gironde.
- le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2019-2020 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL).
- le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la création d'un bassin de régulation sur le cours d'eau de Canteranne et travaux annexes sur la commune de Gujan-Mestras, déposé par le SIBA.
- le SCOT du Born arrêté le 9 avril 2019 par le Comité Syndical du SCOT du Born.

Deux réunions du Bureau de la CLE ont été organisées le 14 avril et le 22 mai 2019 en vue de traiter ces avis.

Divers dossiers de déclaration ont été également été transmis à la CLE pour information concernant des projets d'aménagements sur diverses communes, des forages, etc.

Le 5 avril 2019, la CLE a été associée à la Commission suivi du site de l'élevage Le Lay St Symphorien, compte-tenu des projets d'épandages visés sur le territoire du SAGE.

E. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : compléments sur le site internet du SAGE et information

La disposition tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » du SAGE s'appuie sur la création d'un site internet dédié au SAGE.

Depuis sa mise en ligne en 2016, le site internet du SAGE www.sage-born-et-buch.fr a fait l'objet de compléments et nombreuses mises à jour.

Des supports cartographiques complet et simplifié (au sein de certains articles) réalisés avec le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi) y sont consultables. Toutes les données sur le territoire du SAGE y sont référencées, en particulier sur l'eau, l'environnement et l'aménagement. Des supports de communication grand public, sous la forme de vidéos (notamment la vidéo de présentation du SAGE réalisée avec l'Agence Landaise Pour l'Informatique ALPI, etc.), d'articles, d'illustrations y sont également référencés.

L'objectif est d'avoir un site internet pédagogique dans lequel toutes les informations puissent être centralisées.

F. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : SCOT et PLU

Conformément au Code de l'urbanisme, les SCOT (tous en cours d'élaboration ou de modification) et les PLU du territoire doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE dans les 3 ans suivant son approbation, soit fin juin 2019.

Dans ce cadre, l'animatrice veille à la bonne prise en compte des dispositions du SAGE.

Pour cela, l'animatrice du SAGE a rappelé à plusieurs reprises, au cours des réunions du SCOT et du PLU, et par courriels adressés aux communautés de communes et aux communes du territoire les dispositions du SAGE à prendre en compte dans les documents d'urbanisme.

Conformément à la disposition tr 2.3 « Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs de SCOT / documents d'urbanisme » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance », entre 2016 et 2019 l'animatrice a été associée à diverses réunions concernant :

- le SCOT du Born : le 21 mai 2019, le SMBVLB a été sollicité pour émettre un avis sur le projet arrêté par le Comité syndical le 9 avril 2019 au regard de sa compatibilité avec le SAGE. L'avis sur le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT a été transmis le 7 août 2019. Suite à cette phase consultative et à la phase d'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2019, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves le 16 janvier 2020.
- Le SCOT du Bassin d'Arcachon : en 2019, le SMBVLB a été associé à des ateliers de travail sur l'état initial de l'Environnement (le 21 février) et sur le PADD du SCOT du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre (réunion des PPA le 25 septembre) porté par le SYBARVAL. Pour le volet « eau », le SYBARVAL a sollicité l'aide de la cellule « Aménag'eau » du Conseil Départemental des Landes. Des ateliers de co-construction des enjeux et du projet de territoire ont été organisés les 21 et 24 octobre, 13 et 14 novembre 2019. Parallèlement, une étude de diagnostic agricole a été commanditée afin d'alimenter le SCOT. Les résultats ont été présentés le 16 octobre 2019. Le SMBVLB est également associé aux COPIL du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) qui trouve toute sa synergie avec le SCOT.
- le PLU de Gujan-Mestras : en 2019, un travail a été engagé avec la Mairie dans le but d'envisager une modification du PLU d'ici 2020 pour intégrer les dispositions du SAGE. Dans ce cadre, une réunion avec le service environnement et urbanisme de la commune a été organisée le 2 octobre 2019. Les questions soulevées ont principalement porté sur la prise en compte des zones humides et des milieux aquatiques dans le PLU, et ont permis de mettre en exergue des problématiques liées à la l'entretien de ces émissaires.

A cet égard, le SMBVLB a pu leur rappeler la réglementation existante et les demandes à effectuer auprès des services instructeurs avant d'entreprendre ce genre de travaux sur cours d'eau expertisé ou non (diagnostic à demander à la DDTM33 avant de débiter les travaux). Le SMBVLB a profité de cette occasion pour faire une communication élargie à l'ensemble des communes du territoire sur toutes ces réglementations, avec des liens vers les sites internet de la Préfecture des Landes et de la Gironde :

- <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Police-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/Cours-d-eau>
- <http://www.landes.gouv.fr/cours-d-eau-et-fosses-a3303.html>

L'objectif visera à sensibiliser l'ensemble des administrés via d'autres supports de communication (bulletin municipal, site internet, etc.).

Concernant les zones humides, la commune disposait d'une étude engagée par Cistude Nature mandatée pour réaliser l'Atlas de la biodiversité de Gujan-Mestras. Les relevés effectués ont été croisés avec la cartographie des zones humides effectives du SAGE approuvée par la CLE le 20 mai 2016. Sur cette base, la commune et le SMBVLB ont défini un plan de prospection pour confirmer ces éléments et organiser des inventaires naturalistes sur le terrain en fin d'année 2019 (le 21 et le 26 novembre 2019). Les modifications projetées sur la cartographie des zones humides effectives ont été

soumises à validation de la commune en fin d'année. Celles-ci seront examinées par la CLE lors de la séance plénière du 27 janvier 2020.

Concernant le Règlement du PLU associé à ces zones humides, la commune souhaitait disposer de modèles/retours d'expérience. L'animatrice du SAGE leur a transmis des exemples présentés :

- lors de la séance plénière n°15 du 10/03/2016 de la CLE (diapositives 28 à 47) avec des exemples concrets de zonages et de Règlements de divers PLU à échelle nationale, voir document [CLE n°15.pdf](#)
- lors de la séance plénière n°22 du 21/06/2018 (diapositives 22 à 26) avec l'exemple du PLU de La Teste, en cours de rédaction, voir document [CLE n°22.pdf](#)
- le PLU de La Teste-de-Buch,
- le PLU de Sanguinet (réunion le 5 avril 2018),
- le PLU d'Ychoux (réunions le 24 avril 2017 et le 28 mars 2018),
- le PLU de Luë (réunions le 26 octobre 2017 et le 3 juillet 2019),
- le PLU de Gastes (réunion le 21 mars 2018),
- le PLU de Pissos (réunion le 8 juin 2017),
- le PLU intercommunal Cœur Haute Lande (réunion de lancement le 30 mai 2018 et réunion le 1^{er} avril 2019),
- le PLU de Pontenx-les-Forges (réunion le 29 juin 2017),
- le PLU d'Aureilhan.

En amont de ces réunions, une partie du temps de travail de l'animatrice a été consacré à une relecture préalable des documents concernés.

G. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : réunion de la CLE

✚ Séance plénière de la CLE n°23 du 22 janvier 2019 à Parentis

Le 22 mars 2018, suite à plusieurs recours déposés par l'Association Bassin d'Arcachon Ecologie, le tribunal administratif de Bordeaux a procédé à une annulation partielle de l'arrêté d'approbation du SAGE afin que les zones humides effectives comprises dans le site Natura 2000 « Forêt dunaire de la Teste », les zones humides du delta de la Leyre et du domaine de Bayonne soient intégrées dans la cartographie des zones humides prioritaires associées au Règlement du SAGE.

La séance plénière n°22 de la CLE du 21 juin 2018, a permis d'exposer ces motifs et d'aborder la procédure à adopter (modification ou révision du SAGE). La CLE a souhaité que les collectivités concernées par ces modifications de zonage soient consultées, ce qui a été fait suite à cette CLE. Ce point a été réabordé lors de la séance plénière n°23 du 22 janvier 2019. Les membres se sont accordés à engager la procédure de consultation sur la cartographie des zones humides prioritaires modifiée.

Cette séance était également l'occasion de présenter le bilan des activités effectuées en 2018 et de présenter les résultats du projet tutoré 2018-2019 visant à dresser un bilan des inventaires et des plans de gestion des espèces invasives sur la chaîne des étangs.

Ordre du jour de la séance

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance plénière n° 22 ;
- 2) Bilan d'activités 2018 du SAGE ;
- 3) Procédure à engager suite à l'annulation partielle du SAGE sur la cartographie des zones humides prioritaires (DREAL Nouvelle-Aquitaine) ;
- 4) Projet tutoré « Gestion des plantes invasives sur les plans d'eau littoraux Born et Buch: bilan des campagnes et propositions d'évolution (Master 2 mention « Biodiversité, Ecologie, Evolution » (BEE) de l'Université de Bordeaux) ;
- 5) Points d'informations.

H. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : projet LIFE « Changement climatique, eau, gouvernance et information »

Lors du Comité Syndical du 16 janvier 2019, le Comité Syndical du SMBVLB a souhaité répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le projet LIFE « Changement climatique, eau, gouvernance et information » initié par l'Office International de l'Eau (OIEau).

Contexte général du projet

Ce projet a pour ambition de répondre aux besoins de différents territoires à échelle nationale souhaitant s'engager dans une stratégie d'adaptation au changement climatique, tout en favorisant les transferts de connaissances / les échanges avec des pays Européens voisins.

Cet AMI est piloté par l'OIEau chargé notamment de superviser le projet, de centraliser et de diffuser les résultats à échelle nationale et Européenne, et de gérer les fonds LIFE.

L'AMI s'articule en 3 axes principaux :

- Mobiliser les acteurs locaux, en mettant à leur disposition des outils adaptés pour évaluer les vulnérabilités du territoire, planifier leurs trajectoires d'adaptation, les sensibiliser aux enjeux du changement climatique en vue qu'ils les intègrent dans leurs processus de décision,
- Améliorer l'accès aux données sur le changement climatique et sur ses impacts sur l'eau,
- Mobiliser les acteurs de la recherche et accélérer le transfert et les échanges en particulier avec les membres des Commissions Locales de l'Eau des SAGE.

Pour répondre à cela, différentes structures seront impliquées dans ce projet : Météo France (extension du portail DRIAS dédié au changement climatique, selon les scénarios du GIEC), l'IRSTEA de Lyon (modélisation des débits), l'ACTERRA (accompagnement des territoires dans leurs études prospectives) et Hydreos (communication vers le secteur privé).

A échelle nationale, différents territoires se sont positionnés pour répondre à cet AMI : la Région Grand-Est, des EPTB (Loire, Vienne, Charente, Durance et Garonne) et des structures porteuses de SAGE (SICALA, Syndicat mixte du Célé et SMBVLB). Les attendus de ces structures sont relativement différents, suivant l'état d'avancement de leurs études / plans d'adaptation au changement climatique.

L'OIEau a déposé l'AMI auprès des Commissions Européennes au courant du mois de septembre 2019, pour une analyse jusqu'à la fin d'année 2019. Les structures impliquées dans le projet sauront si le projet est retenu ou non en début d'année 2020. Si c'est le cas, les travaux débiteront au 2^{ème} semestre 2020 (mise en place du projet), puis les études/travaux seront réalisés entre 2021 et 2024. L'année 2025 visera à faire une synthèse de ceux-ci et à diffuser les résultats.

Le projet global est estimé à 3 752 885€, intégrant les coûts des structures missionnées et les études/travaux envisagés par les différents territoires ayant souhaité répondre à cet AMI.

L'étude spécifique au territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch

Dans le cadre de ce projet, le SMBVLB souhaite engager une étude spécifique sur son territoire afin d'appréhender l'évolution des ressources en eau sur les milieux aquatiques superficiels (cours d'eau, plans

d'eau, milieux humides) en relation étroite avec la nappe superficielle (nappe Plio-quadernaire), ses effets et engager un plan d'adaptation au changement climatique concerté avec les acteurs du territoire.

- Cette étude s'articulerait en 3 phases :

1) Phase 1 : réalisation d'un Etat des lieux / Diagnostic et étude prospective sur le bassin versant.

Différentes composantes seront analysées sur la base de données bibliographiques et en partenariat avec les scientifiques et les professionnels : données météorologiques, évolution des ressources en eau, milieux naturels et biodiversité, prélèvements et gestion quantitative de la ressource, qualité de l'eau, urbanisme/aménagement du territoire et stratégie de gestion du trait de côte, activités économiques et récréatives.

Pour cela, il sera nécessaire de développer un outil de modélisation adapté aux plans d'eau littoraux, aisément manipulable par les territoires limitrophes (Lacs Médocains et au Sud des Landes), conformément à la demande des potentiels co-financeurs (AEAG, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux). A ce jour, aucune étude de ce type n'a été déployée sur la frange littorale, pourtant les enjeux pour le futur sont également prépondérants sur le territoire du Syndicat mixte Géolandes et sur le bassin versant des Lacs Médocains.

Cet outil de modélisation devra permettre de dégager des tendances passées et prospectives à horizon 2050. Différentes variables d'entrées et de sorties pourraient être intégrées : débits, niveaux des plans d'eau, pertes (évapotranspiration + infiltration ?), données piézométriques, données météorologiques, puis croisées avec d'autres variables : suivis thermiques, températures / stratification des plans d'eau, pressions sur le bassin versant (prélèvements, changement d'occupation du sol, consommation des cultures, etc.), qualité de l'eau, etc.

Suite à des réunions de concertation engagées en fin d'année 2019 avec le BRGM, Bordeaux INP ENSEGID, l'IRSTEA et les co-financeurs potentiels, un consensus a été trouvé pour que cet outil de modélisation soit développé dans le cadre du projet de recherche GREASE « Groundwater-dependent Ecosystems And Services » déposé par Bordeaux INP ENSEGID (en attente de validation pour un lancement prévisionnel en 2021).

Compte-tenu de l'adéquation des deux projets (des objectifs, des coûts projetés et du calendrier de réalisation) les subventions obtenues dans le cadre du projet LIFE pourraient permettre de financer un post-doctorat encadré par le BRGM et Bordeaux INP ENSEGID afin de développer ce modèle.

2) Phase 2 : définition des orientations stratégiques pour s'adapter au changement climatique.

3) Phase 3 : définition du plan d'adaptation au changement climatique, basé sur un programme d'actions concret et opérationnel.

Le montant du projet global estimé à 220 000€ lors du dépôt de l'AMI et son calendrier de réalisation serait réparti comme suit :

- **Phase 1 :** 150 000 € pour l'outil de modélisation et l'étude prospective – réalisée entre 2021/2022
- **Phase 2 :** 40 000 € pour l'organisation de la concertation et la synthèse des ateliers – réalisée entre 2022/2023
- **Phase 3 :** 30 000 € pour la définition du plan d'actions – réalisée en 2024

I. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des bassins versants des lacs du Born

En début d'année 2016, l'animatrice du SAGE et le technicien rivières du SMBVLB ont rédigé un cahier des charges pour lancer une étude de définition d'une stratégie des gestions des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'Objectif 3.1 « Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau » de l'Enjeu 3 du SAGE « Protection, gestion et restauration des milieux naturels », et en particulier des dispositions :

- 3.1.2 « Accompagner la mise en œuvre de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire »,
- 3.1.3 « Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles »,
- 3.1.4 « Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion »,
- 3.1.5 « Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés » ;
- 3.1.7 « Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique ».

Présentation de l'étude

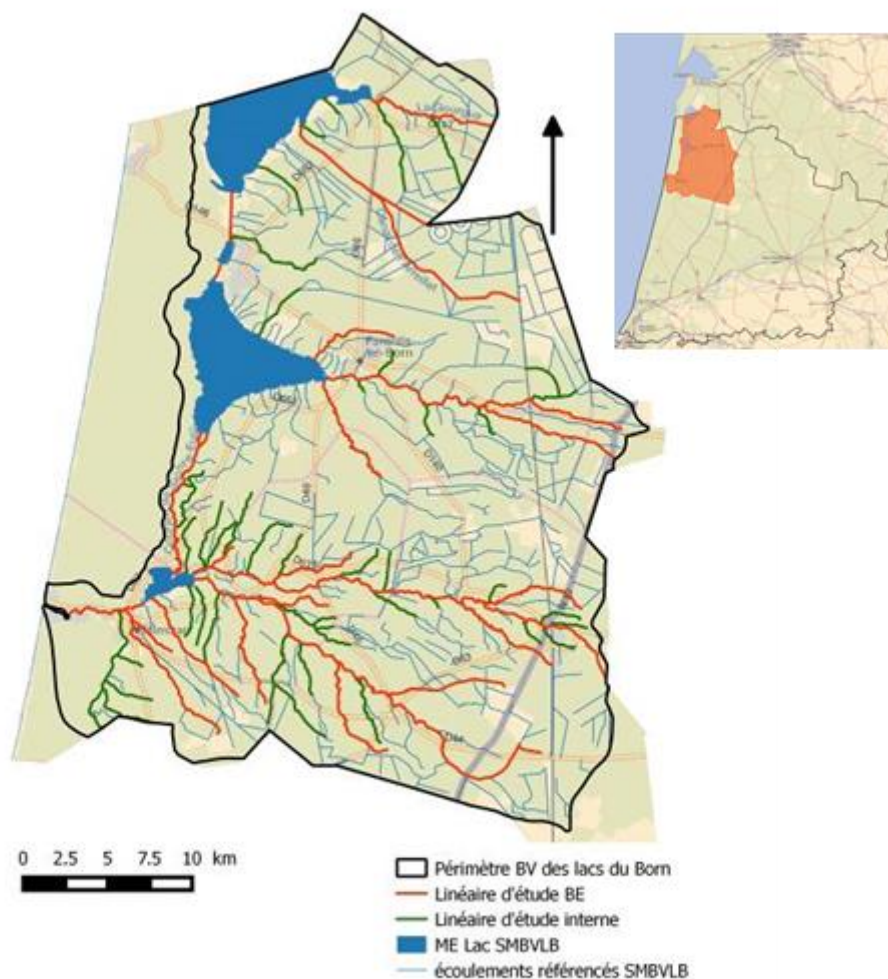
Cette étude s'articule en 2 volets :

1. une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, dont l'objectif sera d'aboutir à la définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau.

Cette étude s'articule en 3 phases successives tout au long desquelles les acteurs du territoire vont être associés :

- o Phase 1 réalisée en 2017 : synthèse des connaissances sur le fonctionnement et les enjeux coexistants sur l'espace rivière, qu'ils soient d'ordre économique, social ou environnemental. Dans ce cadre, 205 km des cours d'eau ont été prospectés par le SMBVLB et 230 km par le Bureau d'études ECCEL environnement, chargé de compiler toutes les données (voir carte suivante).

Les principaux résultats de cette étude ont été présentés en COPIL le 4 septembre 2017 et lors de la séance plénière n°19 de la CLE le 25 septembre 2017. Quatre documents ont été remis : un rapport de diagnostic et l'Atlas cartographique associé, un document présentant les fiches synthétiques par cours d'eau et un autre par ouvrages inventoriés ; complétés par la réalisation d'une base de données géoréférencée sur laquelle le SMBVLB pourra s'appuyer et faire des mises à jour.



Périmètre de l'étude et du territoire d'intervention du SMBVLB

- Phase 2 : hiérarchisation des enjeux par les élus locaux, délimitation de l'espace de gestion, choix des objectifs opérationnels et des règles de gestion. Cette phase a été reprise en fin d'année 2017, suite à l'arrivée du nouveau technicien rivières du SMBVLB et se poursuivra en 2018.

Les enjeux et les objectifs hiérarchisés ont été présentés en COTECH le 29 mai 2018 et validés en COPIL le 2 juillet 2018. Ils s'appuient sur les enjeux et les objectifs définis dans le cadre du SAGE, compte-tenu de la synergie étroite des deux démarches. Deux documents ont été remis : une note technique portant sur les enjeux et une seconde portant sur les objectifs.

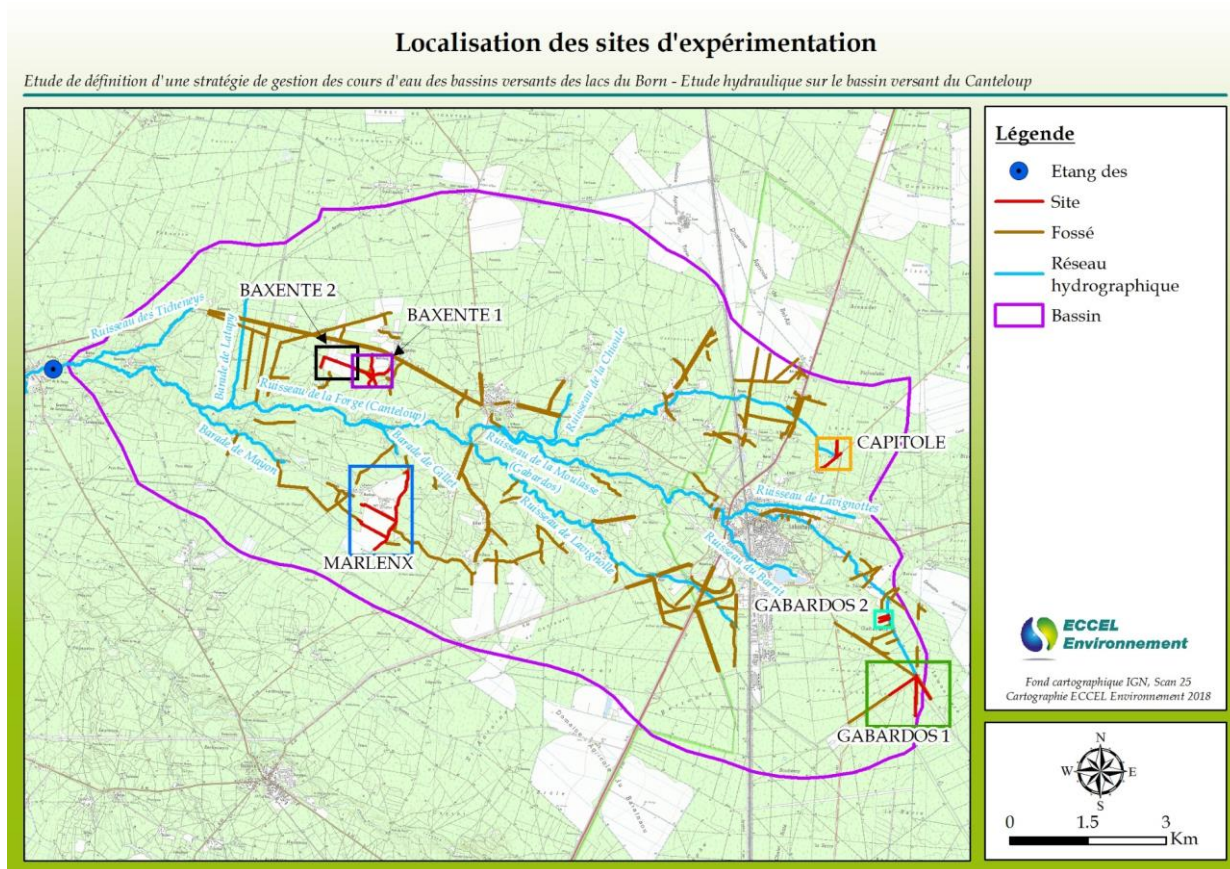
- Phase 3 : élaboration du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE), afin de définir les actions du SMBVLB.

Le projet de PPGCE a été soumis à examen des membres du Comité technique le 13 juillet 2019 et des services de l'Etat (cadrage réglementaire préalable le 3 octobre 2019), puis validé par en COPIL le 8 octobre 2019.

Diverses actions, rattachées aux enjeux et aux objectifs du SAGE, ont été retenues : restauration des zones humides, de champs d'expansion de crue, mise en place de radiers empierrés, amélioration de la gestion des fossés (en lien avec l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup), suivi des travaux de restauration de la continuité écologique, gestion des embâcles, animation et sensibilisation des propriétaires riverains, etc.

sites, des suivis qualitatifs et quantitatifs et des expérimentations ont été proposées par le Bureau d'études.

Ces propositions expérimentales ont été présentées en COTECH le 2 juillet 2018, afin que tous les partenaires techniques (Chambre d'agriculture, CRPF, DFCI, collectivités, etc.) associées au projet puissent apporter leur point de vue.



Durant le 2nd semestre, le SMBVLB a pu rencontrer les propriétaires des sites concernés en vue de leur présenter le projet (site de Gabardos le 3 octobre 2018, sites de Baxentes et Marlenx le 10 octobre et site de Capitole le 12 décembre), les expérimentations projetées et leur intérêt, réfléchir aux modalités de mise en œuvre et prévoir d'éventuels ajustements. A ce stade, les propriétaires ont globalement bien adhéré à ce projet : il conviendra d'affiner certaines propositions expérimentales et de définir les maîtrises d'ouvrage appropriées pour les engager si possible à partir de 2019. La restitution de la Phase 2 en COPIL a été effectuée le 23 janvier 2019.

Durant l'année 2019, le SMBVLB a pu commencer à conduire des suivis qualitatifs sur les sites de Marlenx et de Gabardos en vue de justifier les actions expérimentales envisagées visant à créer des bassins d'hélophytes sur cours d'eau pour épurer les eaux. Des relevés topographiques ont également été effectués sur les fossés du site de Baxentes pour obtenir un état t0 de leur profil avant d'engager les actions expérimentales retenues. Compte-tenu des niveaux hauts de la fin de l'année 2019, ce travail sera complété et généralisé à l'ensemble des sites expérimentaux en 2020.

Concernant les aspects qualitatifs, le SMBVLB a réorienté le projet initial pour conduire des expérimentations sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet, compte-tenu des problématiques de pesticides soulevées par les Syndicats d'eau potable. Le projet portera sur la mise en place de suivis durant les années 2019 et 2020, et d'expérimentations en matière de phytoremédiation et de drainage contrôlé (voir paragraphe M).

- Phase 3 (annulée) : Plan d'intervention, comprenant la rédaction de la Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires.

La Phase 3 a pour objectif de réaliser un bilan des expérimentations afin de dresser un listing complet des solutions techniques adaptées (nature de l'aménagement, dimensionnement des ouvrages, règles de calibrage des fossés, etc.) pour chacun des contextes. Ce travail, validé par les membres de la CLE, doit servir de support pour édicter une Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires.

Sur cette base, il sera proposé des solutions techniques adaptées en fonction des dysfonctionnements hydrauliques rencontrés (érosion, ensablement, inondations, mauvais état des ouvrages, etc.) par sous bassin versant, sur l'ensemble du bassin versant pilote.

Lors du Comité syndical du SMBVLB du 15 novembre 2018, les membres ont souhaité clôturer le marché à la fin de la Phase 2, compte-tenu des délais de réalisation « incertains » de la phase d'expérimentations sur lesquels cette Phase 3 doit s'appuyer. Toutefois, les perspectives pour cette phase (recours à une nouvelle prestation ou travaux réalisés en interne par le SMBVLB) seront étudiées à l'issue des expérimentations de la Phase 2.

Rappelons qu'un travail a été engagé en parallèle par la Préfecture des Landes et de la Gironde sur la cartographie des cours d'eau et sur la publication de plaquettes portant sur l'entretien des cours d'eau et des fossés, avec la réglementation liée. Ces supports sont téléchargeables sur leurs sites internet :

- <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Police-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/Cours-d-eau>
- <http://www.land.es.gouv.fr/cours-d-eau-et-fosses-a3303.html>

J. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : travaux sur le courant de Sainte-Eulalie

Le courant de Sainte-Eulalie fait l'objet d'un diagnostic depuis 2013. Seul exutoire du plan d'eau de Parentis-Biscarrosse, il constitue également un des trois principaux tributaires de l'étang d'Aureilhan.

A ce titre, il représente un enjeu majeur en terme de gestion hydraulique et bénéficie d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) par arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2017. Un programme de travaux précis, en fonction des secteurs identifiés et sur cinq années consécutives, la nature des travaux préconisés. Ceux-ci sont axés sur la restauration du lit du cours d'eau et de sa ripisylve : enlèvement des embâcles (uniquement lorsqu'ils représentent un risque pour la stabilité des berges ou des ouvrages), gestion de la végétation de berge en favorisant une diversité d'espèces et de strates, lutte contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes... Des aménagements spécifiques visent à diversifier les faciès d'écoulement (mise en place de déflecteurs végétaux, de radiers empierrés) et à réhabiliter les zones humides.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de la 2ème tranche de travaux portant sur l'entretien de la végétation rivulaire. Lors du Comité Syndical du 21 mai 2019, le Comité Syndical du SMBVLB a souhaité supprimer l'opération d'enlèvement des espèces invasives prévue sur cette 2ème tranche de travaux. En effet, lors d'un diagnostic réalisé par le SMBVLB en 2019, la majorité du linéaire du courant de Sainte-Eulalie et zones humides associées apparaissaient colonisées, alors que seules 4 stations avaient été relevées dans le cadre de la DIG. Pour être efficient, ceci aurait nécessité de conduire une action d'envergure générant des coûts exorbitants. Pour autant, compte tenu des actions engagées par le Syndicat mixte Géolandes sur le bassin dessableur situé en aval du courant de Sainte Eulalie, la mise en place d'un barrage flottant « protecteur » par le SMBVLB est étudiée pour 2020. Une réunion de concertation avec les services de l'Etat est programmée le 17 janvier 2020 pour un cadrage réglementaire du projet.

La troisième tranche de travaux prévue pour 2020 visera à mettre en place deux radiers empierrés dont l'objectif est avant tout de rehausser la ligne d'eau du cours d'eau. Concomitamment ceci permettra ainsi d'augmenter la capacité de divagation du cours d'eau et le potentiel de rétention des zones humides annexes. Cette préconisation, validée en COPIL, avait pour but de préserver (partiellement) l'étang d'Aureilhan des phénomènes récurrents d'inondation.

K. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : avancement des réflexions sur les travaux de restauration de la continuité écologique

Le 21 novembre 2017, le SMBVLB a impulsé une réunion avec les propriétaires des 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, du Canteloup et du courant de Mimizan en vue d'engager des travaux de restauration de la continuité écologique dans les délais réglementaires impartis. Ces ouvrages avaient fait l'objet d'une étude approfondie par l'Institution Adour en vue de définir les aménagements à mettre en place. A l'issue de cette réunion 3 propriétaires (CD40, CCM et Compagnie des Landes) ont manifesté leur intérêt pour s'engager dans une démarche groupée de restauration de la continuité écologique.

Suite à ses réflexions, le SMBVLB a organisé une réunion entre les propriétaires/gestionnaires des ouvrages et les partenaires financiers le 6 février 2018 pour définir le montage du dossier pour une opération groupée de « restauration de la continuité écologique ».

Avancement des travaux en 2019

- Ouvrage de Probert

La CCGL, gestionnaire de l'ouvrage de Probert s'est engagée auprès de la DDTM des Landes à conduire des travaux de restauration de la continuité écologique dans les 5ans. En 2019, la CCGL a lancé une mission de maîtrise d'œuvre. Une première réunion du COPIL a été organisée le 18 septembre 2019 afin de présenter l'avant-projet et de lancer la phase PRO. Le COPIL a réétudié les scénarios projetés dans le cadre de l'étude portée par l'Institution Adour portant sur la mise en place d'une passe multi-espèces à bassin couplée à une passe à Anguilles. Ce dossier sera conditionné aux accords des propriétaires concernés et à l'avancement de l'instruction du projet du Règlement d'eau.

- Seuil du Pont du Gouvernement à Sainte-Eulalie-en-Born

Une réunion a été organisée le 22 janvier 2018 avec la DDTM des Landes, le SMBVLB, la DGA Essais de Missiles et le Conservatoire du littoral pour préciser les questions de propriété sur le seuil du Pont du Gouvernement situé sur le courant de Sainte-Eulalie (question restée en suspens lors de la réunion du 21 novembre) et une éventuelle prise en charge des travaux. Le Ministère de la défense a opté pour réaliser une cession de la parcelle au droit de l'ouvrage au Conservatoire du littoral qui portera les travaux (en cours). En 2019, le Conservatoire du littoral a choisi une assistance à maîtrise d'œuvre. Le COPIL s'est réuni le 13 juin 2019 afin de réétudier les scénarios des travaux projetés par l'Institution Adour pour restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage. Le DIAG a été validé par l'OFB en novembre.

Le seuil de l'ancien pont du Gouvernement (détruit), entraîne de fortes difficultés pour la remontée des poissons (anguilles, brochets...), cet ouvrage joue par ailleurs un rôle de stabilisation du lit et des berges du cours d'eau, les amas de pierres et blocs béton qui le constituent ne peuvent pas être « simplement » ôtés pour rétablir la continuité. Par ailleurs le Conservatoire souhaite un aménagement intégré paysagèrement et sobre en investissement et en entretien futur (gestion déléguée à un tiers). L'AVP est en cours.

- Etang des Forges à Pontenx-les-Forges

La Compagnie des Landes a organisé 2 COPIL, le 5 juin 2018 et le 8 octobre 2018, pour faire état de l'avancement des études et des travaux projetés sur l'étang des Forges. Toutes les techniques, en termes de continuité écologique, de dragage, de revalorisation des sédiments, de projet de bassin dessableur (situé en queue d'étang) et de réfection de l'ouvrage ont pu être évoquées.

En juillet 2019, la Fédération de pêche des Landes a effectué une pêche « inventaire anguilles » sur le Canteloup au niveau du Pont du Taron à Lüe préalable aux travaux de restauration de la continuité écologique. Cette opération a été conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Compagnie des Landes.

- Seuil du Pont Rouge à Mimizan

Le 24 avril 2018, une réunion de terrain s'est tenue sur l'ouvrage du Pont-Rouge sur sollicitation du SMBVLB. En effet, durant l'hiver les techniciens rivières avaient pu observer une remontée de civelles en rive gauche, bloquées au niveau du bajoyer béton en aval du pont. Ces désordres avaient déjà été constaté par l'Office Français de la Biodiversité en 2014, ayant causé de fortes mortalités de civelles. Plusieurs pistes d'actions ont été envisagées entre le SMBVLB, le CD40 et l'AAPPMA de Mimizan en vue de résoudre rapidement la problématique. Le CD40 s'est engagé à réaliser des travaux plus importants pour restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage. Ceux-ci seront conditionnés aux travaux effectués en amont, par la CCM, sur l'ouvrage des Anguillons.

En 2019, le CD40 a lancé une mission de maîtrise d'œuvre pour engager ces travaux. Le COPIL s'est réuni le 26 juin, concomitamment à celui de l'ouvrage des Anguillons par souci de cohérence. Les réflexions ont principalement porté sur la coordination des travaux au niveau des 2 ouvrages en termes de délai et des aménagements projetés (en particulier sur la mise en place d'une passe à canoë supplémentaire ; ce scénario est finalement écarté sur l'ouvrage des Anguillons). Le COPIL s'est ensuite réuni le 31 octobre afin de présenter l'avant-projet et la phase PRO.

- ✚ Autres problématiques

- Ouvrage de la Môle à Sanguinet

Depuis 2015, diverses réunions ont été organisées entre le SMBVLB, la CCGL la Mairie de Sanguinet, les propriétaires de l'étang de la Môle et du moulin situé en aval, en vue de définir une stratégie pour améliorer la gestion de ce complexe hydraulique.

De ces échanges, il est ressorti la nécessité d'engager rapidement des travaux sur l'ouvrage (compte-tenu de sa vétusté et de la présence d'un renard) et de l'équiper en parallèle d'une passe à poissons pour restaurer la continuité écologique. Lors de la réunion organisée sur le site le 23 octobre 2018, les différents partis se sont accordés à un éventuel portage des travaux par la CCGL (en raison de la présence de la route communautaire). Les problématiques de gestion de boues de l'étang de la Môle incomberont au propriétaire concerné (étude + travaux) : les travaux devront être effectués concomitamment à ceux sur l'ouvrage.

La CCGL, la Mairie de Sanguinet, le SMBVLB et le propriétaire de l'ouvrage se sont réunis sur site le 9 décembre 2019 afin de donner suite aux travaux à réaliser sur l'ouvrage de la Môle à Sanguinet.

- Ecluse de Navarrosse à Biscarrosse

En 2018, des désordres ont été constatés sur le clapet de l'écluse, nécessitant d'entreprendre des travaux d'ici janvier 2019 pour assurer sa fonctionnalité. Parallèlement des réflexions ont été soulevées sur les problématiques de continuité écologique. Le 12 décembre 2018, en présence de la CCGL et du SMBVLB, l'Office Français de la Biodiversité a réalisé une expertise sur la fonctionnalité de la passe à poisson : suivant les conclusions du rapport, il pourrait être nécessaire d'envisager des travaux pour en améliorer la fonctionnalité. En 2019, des travaux ont été réalisés par la CCGL sur l'écluse et sur le radier de la passe à poisson suite aux problématiques constatées.

- Ouvrages de Probert et de Taffarde

Suite aux désordres mécaniques constatés sur ces ouvrages en 2018, la CCGL a engagé des travaux de maintenance en 2019 pour permettre une manœuvre des clapets.

- Ouvrage des Anguillons à Mimizan

Le 30 août 2017, la CCM a pu constater, alors que les vannes étaient fermées, des phénomènes de vortex et de turbulences anormaux en amont et en aval de l'ouvrage des Anguillons, signalant la présence d'un renard et un risque de rupture de celui-ci.

Le 5 septembre 2017, un diagnostic subaquatique de l'ouvrage a révélé l'absence de 4 palplanches, générant une échancrure de 3 mètres de longueur sur plus de 2 mètres de hauteur, et une érosion marquée du poteau en béton sur 20 cm d'épaisseur. Des phénomènes d'affouillement marqués sous l'ouvrage et du terrain au droit de ce dernier ont été observés, confirmés par des relevés bathymétriques en octobre 2017.

Les diagnostics effectués sur l'ouvrage laissent présager un processus transport sédimentaire important contribuant à un agrandissement de la fosse, et à une dynamique d'érosion régressive et progressive, risquant de déstabiliser de plus en plus l'ouvrage. Les enrochements situés en aval, déjà désorganisés par les phénomènes d'affouillements / résurgences, risquent d'être encore plus déstabilisés.

A court et moyen terme, et en particulier lors d'épisodes de crues, l'ouvrage pourrait être mis en péril. Des risques de débordements importants, générant des érosions supplémentaires ou des contournements de l'ouvrage, sont également à prévoir.

Compte-tenu de la situation, la CCM a souhaité engager une nouvelle étude pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation. Le Bureau d'études Artelia a été retenu en avril 2018 pour assurer une maîtrise d'œuvre complète du projet. Le COPIL s'est réuni le 11 octobre 2018, puis le 26 juin 2019 (concomitamment au COPIL de l'ouvrage du Pont Rouge dans un souci de coordination des travaux). Suite à ce COPIL, la CCM a engagé des études plus conséquentes pour justifier des travaux commandités portant sur la réhabilitation de l'ouvrage existant. Ceux-ci ont pris du retard en raison des crues. Par ailleurs, les travaux projetés sur les aménagements sont toujours en cours de validation (mise en place d'une ou deux passes à poisson). La mise en place d'une passe à canoë supplémentaire a été écartée.

L. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : zones humides

Projet tutoré 2019/2020

Le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a engagé depuis 2015 quatre projets tutorés « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » avec l'Université de Bordeaux, dans le cadre du Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie » (STEE), spécialité « Biodiversité et Ecosystèmes Continentaux » (BEC).

Pour la 5^{ème} année consécutive, un projet tutoré 2019/2020 a été engagé afin de conduire un diagnostic écologique et de connaître l'état de conservation de 5 lagunes communales de Parentis en Born, en vue de proposer un programme d'actions au propriétaire.

La commune de Parentis-en-Born est propriétaire de forêt communale intégrant des lagunes : deux d'entre elles ont par ailleurs fait l'objet d'actions de restauration dans les années 2010. Dans la cadre de ses actions de gestion et préservation de son patrimoine, la commune souhaite connaître l'état de conservation de 5 lagunes communales ainsi que des orientations de gestion éventuelle.

Dans ce cadre, le SMBVLB, le Conseil Départemental des Landes se sont rapprochés de la commune pour engager un projet tutoré sur ce site. Un groupe d'étudiants a été constitué afin de travailler sur les lagunes.

Le travail conduit par les étudiants a pour objectifs :

- améliorer les connaissances sur les sites concernés, en s'appuyant sur une approche bibliographique et sur des inventaires de terrain,
- évaluer leur état de conservation, leur fonctionnalité, les pressions qui s'y exercent, et les potentialités de restauration,
- établir un programme d'actions visant à protéger, gérer ou restaurer les milieux afin de le proposer au propriétaire.

Ces travaux visent à répondre aux objectifs du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, du Programme départemental en faveur des lagunes et de la commune en matière de préservation de patrimoine naturel.

Le CD40 et le SMBVLB ont co-encadré les étudiants tout au long du projet, s'étalant d'octobre 2019 à janvier 2020, date de remise des rapports. Une présentation sera effectuée devant le propriétaire le 21 janvier 2019, puis en séance plénière n° 24 de la CLE le 27 janvier 2020 et devant des étudiants de Master 1 et 2 le 30 janvier 2020.

Séquence « Eviter, Réduire, Compenser » : expertise et contribution technique dans le cadre de projets d'aménagement

L'animatrice du SAGE a apporté son expertise à la CCGL dans le cadre d'un projet d'aménagement sur une zone d'activité. Le travail vise à montrer l'exemplarité de la collectivité pour réduire au maximum ces incidences sur les zones humides du site et trouver des mesures compensatoires adaptées et satisfaisant aux règles n°3 et 4 édictées dans le SAGE.

L'approche s'est basée sur :

- un état initial du site (diagnostic écologique et pédologique le 22 mars 2018) pour définir la surface de la zone humide et ajuster autant que possible les aménagements en conséquence.
- une réunion de cadrage avec les services instructeurs le 29 mai 2018.
- la recherche de sites de compensation potentielle (expertises écologiques le 18 juin et le 17 juillet 2018) en s'appuyant également sur les connaissances/inventaires déjà réalisés ou en cours de réalisation par la CCGL et le SMBVLB (réunion avec le Bureau d'études le 9 juillet 2019).

Le COPIL s'est réuni le 9 décembre 2019 et s'est suivi d'une réunion publique.

Le dossier devrait faire l'objet d'une étude d'impacts en 2020. L'année sera marquée par des inventaires naturalistes complémentaires pour rechercher des mesures de compensation effectives. Ce travail portera pour partie sur les sites potentiels retenus avec la CCGL et le SMBVLB.

Travail sur une base de données dédiée aux mesures compensatoires

Actuellement de nombreux projets d'aménagements sont en cours d'élaboration sur le territoire du SMBVLB (projets immobiliers, lotissements, aménagement de zones d'activités, etc.). Ces projets croisent souvent des enjeux environnementaux importants, notamment en termes d'impact sur les zones humides. Les réglementations environnementales actuelles demandent dans un premier temps d'éviter ou de réduire les impacts des aménagements sur le milieu naturel voire de les compenser si des impacts résiduels sur des zones à fort enjeux environnementaux sont inévitables. Ceci est conforté par les règles n° 3 et 4 du SAGE fixant des critères de compensation plus précis, assortis de mesures de suivis attestant de leur efficacité.

Dans ce contexte, les collectivités du territoire, en partenariat avec le SMBVLB, ont souhaité s'engager dans la création d'une base de données dédiées aux mesures compensatoires (localisation des zones humides susceptibles d'être impactées par des projets urbains et référencement des zones de compensation potentielles). Dans le cadre de projets urbains, les communautés de communes peuvent se trouver directement concernées par la mise en place de mesures compensatoires et de suivis, pouvant nécessiter des engagements financiers importants.

Les travaux sur cette base de données ont été engagé en 2019. Après une phase de prélocalisation des secteurs potentiellement humides à prospecter, l'équipe a pu conduire des inventaires terrain durant l'été. Ceci a permis de juger de leur état de conservation et des potentialités de restauration de ces sites en vue d'orienter les pétitionnaires vers des mesures de compensation effectives. Rappelons que dans la procédure « Eviter, Réduire, Compenser », les mesures d'évitement doivent primer conformément aux Règles du SAGE. En cas d'impact, les critères de compensation portent sur 150% de surface de zone humide à restaurer, garantissant les mêmes fonctions et services rendus que celle initiale. Ces mesures doivent être assorties d'un plan de gestion durant 30ans afin de juger de leur efficacité.

M. Mise en œuvre de l'Enjeu 1 « Préservation de la qualité des eaux »

1. Contexte de l'étude

Dans le cadre du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, le Syndicat d'Eau Potable de Parentis (SIAEP) et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), gérant respectivement les prises d'eau d'Ispe et de la Teste, ont alerté les membres de la CLE sur la présence de pesticides dans le lac de Cazaux-Sanguinet.

Les bilans qualitatifs effectués sur les cours d'eau jusqu'aux prises d'eau potable font état de la présence de S-Métolachlore (molécule mère) et plus particulièrement de ses métabolites OXA et ESA (produits de dégradation). Compte-tenu de cette problématique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) impose à ces gestionnaires d'avoir recours à des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre pour abattre les teneurs en pesticides dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ces traitements, effectués à l'année, génèrent des surcoûts (+140 000€ / an pour le SIAEP de Parentis) se répercutant sur les factures des consommateurs. En 2016, les prélèvements dans le lac représentaient 1 600 000 m³ pour le SIAEP, contre 2 600 000 m³ pour la COBAS et 4 600 000 m³ en nappes profondes (Arcachon, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich) démontrant tout l'intérêt de protéger cette ressource en eau superficielle.

2. Enquêtes auprès des agriculteurs

Dans ce contexte, à l'image des actions conduites dans le cadre du réseau REPAR porté par le SIBA, la CLE a souhaité engager des enquêtes auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en vue de connaître leurs pratiques et de les sensibiliser à ces problématiques (voir paragraphe K). Les résultats présentés aux agriculteurs le 16 janvier 2018 soulignent leur engagement dans une démarche d'amélioration des pratiques : réduction de 50% des doses de Camix et de Dual Gold (produits contenant le S-Métolachlore problématique) appliquées sur maïs par rapport aux doses maximales autorisées, et réduction de 50% des surfaces totales traitées, avec des indices de fréquence de traitement « herbicides » inférieurs à la moyenne en Aquitaine ; mise en place de cultures piège à nitrates (CIPAN) détruites mécaniquement (à hauteur de 80%) ; mise en place de bandes enherbées ; cultures bio, démarches agro-environnementales, etc. A noter que depuis 2017, le domaine SCEA de La Lucate, l'une des plus grandes exploitations du bassin versant, est en cours de conversion en agriculture biologique (propriétaire rencontré le 1^{er} février 2018).

3. Projet complémentaire à une démarche d'amélioration des pratiques

Fort de ce constat, il est apparu opportun d'envisager des mesures complémentaires pour abattre les teneurs en pesticides jusqu'aux prises d'eau potable. La CLE a ainsi souhaité orienter une partie des suivis et des expérimentations envisagés dans le cadre de l'étude hydraulique (voir paragraphe H) sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Une réunion d'échanges sur la thématique « Phytoremédiation et drainage contrôlé » a été organisé le 30 novembre 2017 en partenariat avec les instituts de recherche (Université de Bordeaux et IRSTEA) et les acteurs du territoire (élus des communes concernées, SIAEP, COBAS, Chambre d'agriculture des Landes, agriculteurs du bassin versant concernés, SIBA, services de l'Etat, Agence de l'Eau Adour-Garonne, etc.).

De ces échanges et visites sur sites, il est ressorti la nécessité d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement hydraulique du système (flux, variation de la nappe, transport des molécules) au cours des années 2019 et 2020 pour pouvoir définir des aménagements expérimentaux appropriés en 2021 (type Zones Tampons Humides Artificielles (ZTHA), drainage contrôlé, renaturation de cours d'eau). Ce projet pilote a pour objectif d'être extrapolable à d'autres territoires. Parallèlement les enquêtes effectuées auprès des agriculteurs doivent être réimpulsées dans le cadre de ce projet afin de connaître les pratiques effectuées sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Ces données permettront d'alimenter l'interprétation des résultats.

Le projet a été présenté à l'Agence Régionale de Santé le 8 mars 2018.

4. Lancement du marché sur le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé »

Lors du dernier Comité syndical en date du 20 mars 2018, les membres ont délibéré favorablement pour engager le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » et définir un plan de financement adapté.

A cet effet, conformément à la délibération du Comité syndical, le SMBVLB a engagé un marché « Phytoremédiation et drainage contrôlé » entre le 19 septembre et le 15 octobre 2018. L'analyse des offres a été étudiée en Bureau du SMBVLB le 5 novembre 2018 et en Comité Syndical le 15 novembre 2018.

Le projet est engagé par le Bureau d'études ECCEL Environnement et l'ADERA CDTA, en partenariat avec le SMBVLB depuis janvier 2019.

5. Points de suivi qualitatifs et quantitatifs

Les points de suivi qualitatifs/ quantitatifs / piézométriques projetés sur eaux superficielles et eaux souterraines sont référencés sur les cartes suivantes. La localisation des points de suivis et le choix du matériel d'échantillonnage adapté a nécessité de nombreuses campagnes de terrain en début d'année 2018.

Le SMBVLB s'est rapproché de la DFCI, des ASA de DFCI et du Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS) pour les informer du projet et éviter de gêner leurs usages sur les ouvrages DFCI. Une sortie sur le terrain a été organisée le 6 juillet 2018.

Le SMBVLB a également pris l'attache des propriétaires concernés afin de bénéficier des conventions pour la pose des dispositifs de suivi sur leur propriété.

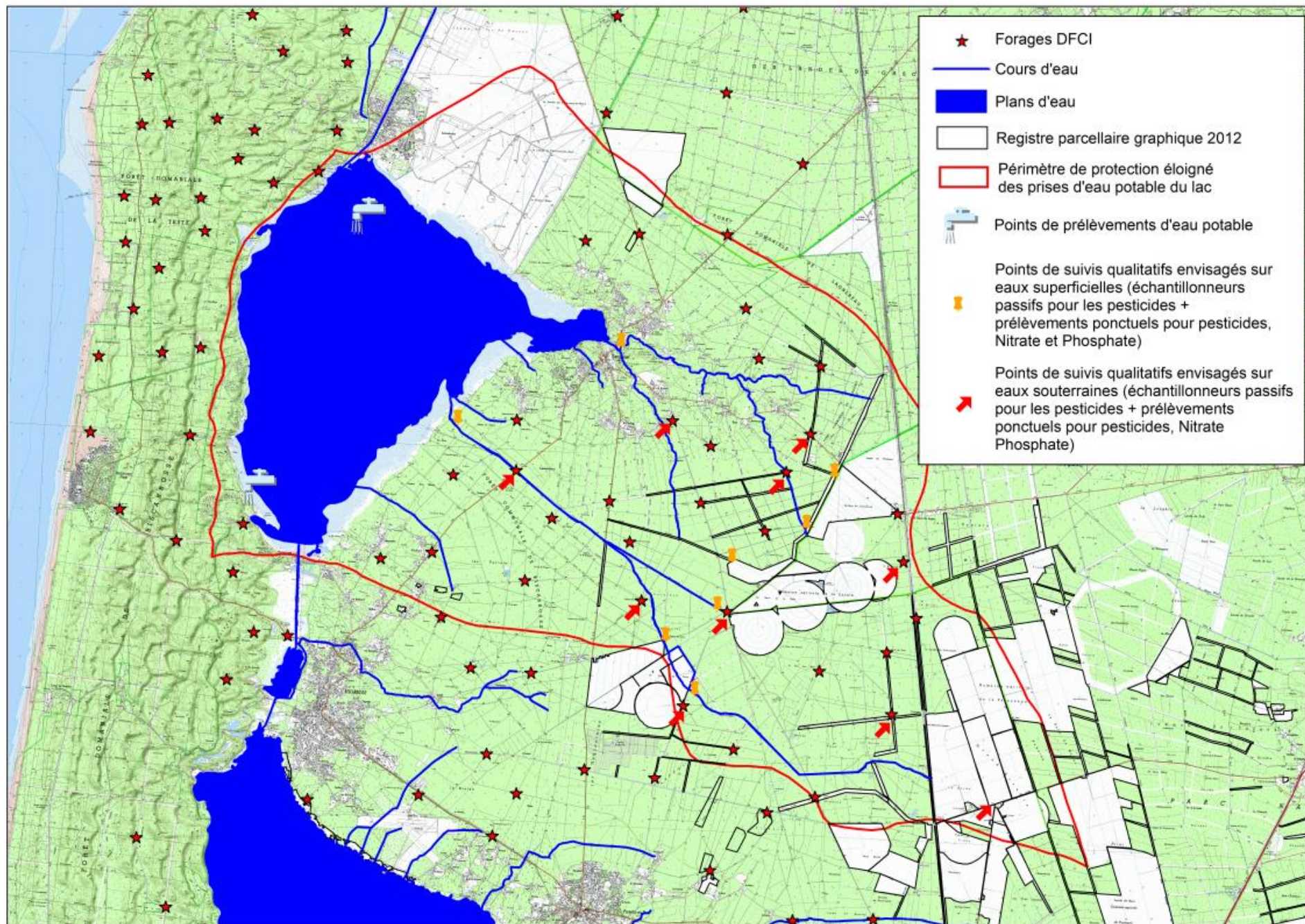
6. Points de suivi qualitatifs et quantitatifs

Le projet a été lancé en début d'année 2019 et un bilan à mi-parcours du projet a été réalisé le 20 novembre 2019.

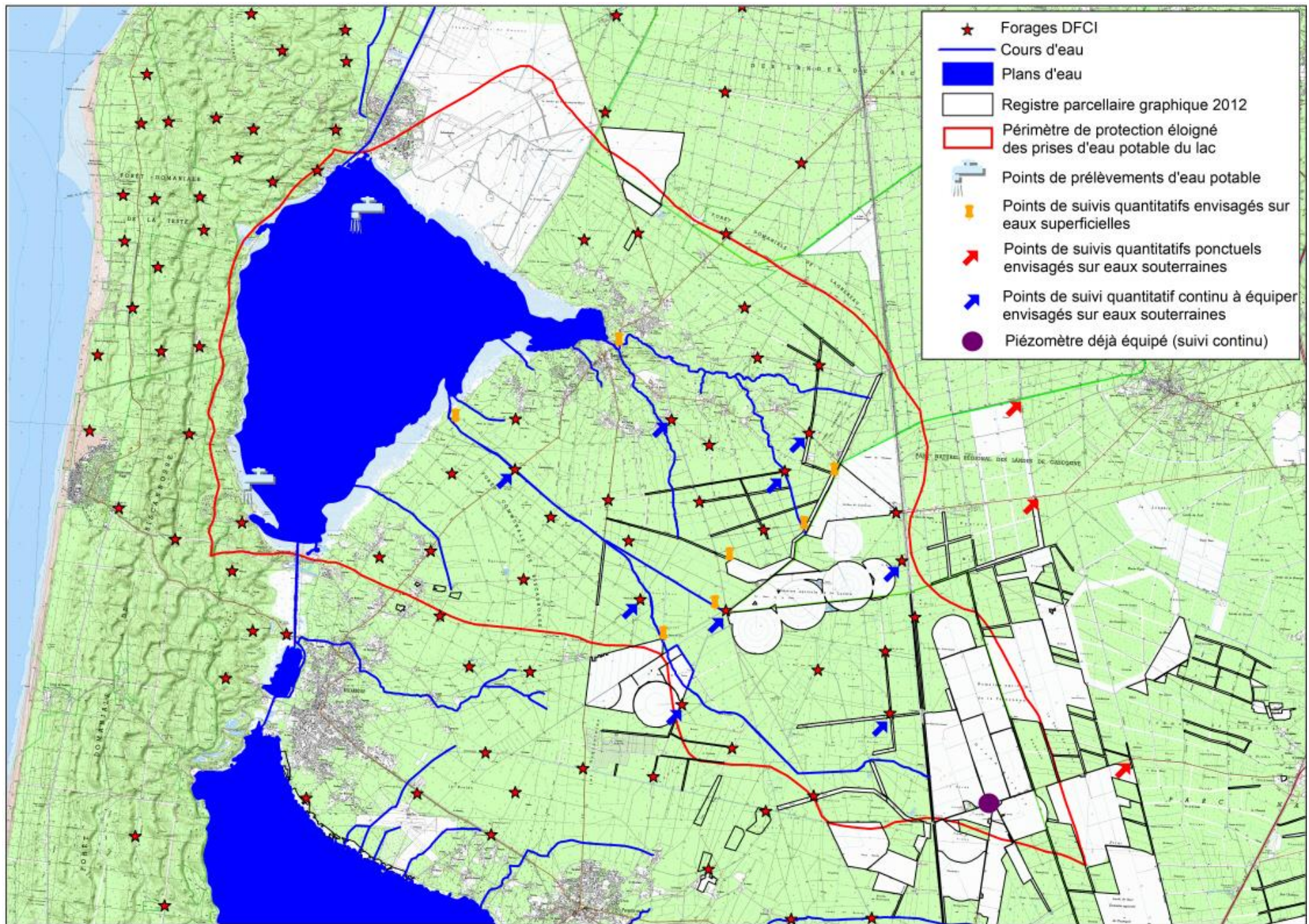
Les résultats présentés montrent que les tendances dégagées par le passé semblent assez homogènes, avec des niveaux de contamination en Métolachlore OXA et ESA plus marqués sur la Gourgue que sur le canal de l'Arreillet. Des pics « anormaux » apparaissent sur les premiers mois de l'année certainement liés aux précipitations et aux remontées de la nappe Plioquaternaire, ainsi qu'après les périodes d'application sur les champs. Les résultats issus du bilan à mi-parcours du projet, par échantillonnage ponctuel et échantillonnage passif, montrent que les points suivis à proximité des champs agricoles semblent présenter les concentrations les plus importantes. Ces concentrations s'amenuisent ensuite jusqu'à l'arrivée dans le lac où les concentrations sont jusqu'à 8 fois moins importantes suivant les mois de l'année (bilan effectué au niveau des prises d'eau potable d'Ispe et de la Teste). Les analyses conduites sur eaux souterraines, par échantillonnage ponctuel et passif, montrent également des niveaux de contamination marqués sur les points les plus proches des îlots agricoles. Les puits plus éloignés semblent peu contaminés. Ces résultats sont à prendre avec précaution : ils ne constituent qu'un bilan à mi-parcours du projet et seront donc confortés en 2020. Parallèlement, une dynamique de concertation est engagée avec les professionnels agricoles qui ont d'ores et déjà amélioré leurs pratiques culturales.

7. Pré-localisation des futurs aménagements

Le SMBVLB a souhaité conduire dès 2018 des prospections de terrain sur le bassin versant afin de pré-localiser des zones potentielles pour la mise en place de zones tampons humides artificielles. A la suite de ce travail, le SMBVLB a rencontré les communes de Sanguinet et de Biscarosse pour commencer à engager des réflexions sur la faisabilité foncière. Plusieurs zones ont ainsi été pré-localisées et pourront être affinées au regard des résultats de l'étude. Ces zones ont été intégrées dans le PPGCE validé par le COPIL le 8 octobre 2019. Le SIABVELG et le SMBVLB ont mobilisé les partenaires financiers (AEAG, CR, CD40 et CD33) et techniques (GIP Littoral Aquitain notamment) le 19 février et le 8 juillet 2019 pour rechercher des financements sur ces projets innovants.



Carte des points de suivis qualitatifs envisagés



Carte des points de suivis quantitatifs envisagés

N. Gestion de projet – Fonctionnement – Missions annexes

✓ Comité syndical et Bureau du Comité Syndical du SMBVLB

Bureau du Comité Syndical du 15 janvier 2019 et Comité Syndical du 29 janvier 2019 – Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte administratif 2018
- 2) Approbation du compte de gestion 2018
- 3) Vote du budget primitif 2019
- 4) Projet LIFE « Changement climatique, eau, gouvernance et information » - Quelle évolution du SAGE pour le futur ?
- 5) Engagement des travaux sur le courant de Sainte-Eulalie (2^{ème} tranche)
- 6) Points divers :
 - Sollicitation de demande de subvention de l'AAPPMA de Parentis-en-Born
 - Travaux de restauration des lagunes de Bias et de Mimizan

Bureau du Comité Syndical du 14 mai 2019 et Comité Syndical du 21 mai 2019 – Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et auprès du Conseil départemental de la Gironde – Postes d'ingénierie
- 2) Adhésion à l'AMPA (Association Marchés Publics d'Aquitaine)
- 3) Financement des travaux effectués par l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Parentis-en-Born
- 4) Revalorisation des frais de mission des agents publics à compter du 1er juin 2019
- 5) Création d'un emploi permanent d'animateur.trice SAGE – emploi de catégorie A justifié par la nature des fonctions (article 3-3 2° loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)
- 6) Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)
- 7) Prime de service et de rendement filière technique
- 8) Indemnité spécifique de service filière technique
- 9) Points divers
 - Projet LIFE « Changement climatique, eau, gouvernance et information » - Quelle évolution du SAGE pour le futur ?
 - Ajustement de la tranche n° 2 des travaux sur le Courant de Sainte Eulalie

Comité Syndical du 16 décembre 2019 – Ordre du jour :

- 1) Décision modificative n° 1 du budget primitif 2019 relative au dossier phytoremédiation et drainage contrôlé
- 2) Points divers

- ✓ **Points internes réguliers durant les réunions Eau/environnement toutes les 2 semaines.**

- ✓ **Gestion financière avec Marie-Claude LALUQUE, Directrice Générale Adjointe de la Communauté de Communes des Grands Lacs**
 - Montage et suivi des dossiers de demandes de subventions pour la mission d'animation du SAGE et le suivi des cours d'eau, pour la conduite de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born et l'étude hydraulique.
 - Gestion du budget annuel : proposition de budget primitif, suivi des recettes et des dépenses de fonctionnement, sollicitation des versements.
 - Suivi de commandes et factures.

O. Communication

La communication durant l'année 2019 s'est structurée selon trois axes :

✓ **Communication envers les membres de la CLE**

A l'occasion de chaque réunion, un diaporama a été présenté et/ou des documents ont été remis en séance.

Ce mode de communication a été utilisé lors :

- de la CLE n°23 du SAGE le 22 janvier 2019,
- des réunions du Bureau de la CLE le 17 avril et le 22 mai 2019.

✓ **Communication envers les membres du SMBVLB**

Ce mode de communication a été utilisé lors :

- des réunions du Bureau du Comité Syndical le 15 janvier et le 14 mai 2019
- du Comité Syndical du SMBVLB le 29 janvier 2019, le 21 mai et le 16 décembre 2019
- du COTECH du 13 juillet 2019 et du COPIL du 8 octobre 2019 visant à valider le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau de la Phase 3 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born,
- du COPIL n°2 de l'étude hydraulique du 23 janvier 2019 visant à valider les propositions expérimentales de la Phase 2.
- du bilan à mi-parcours du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » le 20 novembre 2019.

✓ **Communication envers les partenaires du SAGE**

Ce mode de communication a été utilisé :

- tout au long de l'année au cours des réunions et visites terrains relatives à l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau et à l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup, au projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé », à la continuité écologique, etc.
- par l'intervention de l'animatrice du SAGE à une table ronde portant sur bilan et l'évaluation du programme départemental en faveur des lagunes 2011-2018 porté par le Conseil Départemental des Landes le 4 mars 2019.
- lors de la réunion de la Commission environnement de la CCGL du 2 octobre 2019.

✓ **Communication auprès des scolaires**

Le 31 juillet 2019, la CCGL et le SMBVLB sont intervenus pour présenter les enjeux liés à l'eau et à la protection de l'environnement auprès d'un club de surf de l'association « Union de la jeunesse Boienne » sur la plage de Mayotte. A cette occasion, les animatrices du SAGE et Natura 2000 en ont profité pour sensibiliser les prestataires d'activités et le camping Mayotte, notamment en leur relayant des supports de communication.

L'animatrice du SAGE a présenté son activité dans le cadre d'une UE aux étudiants du Master 1 « Biodiversité, écologie et évolution » de l'Université de Bordeaux le 22 février 2019.

✓ **Communication envers le grand public**

La communication envers le grand public s'est traduite :

- par la mise à disposition d'informations sur le site internet national Gest'eau,
- la mise à jour du site internet du SAGE et notamment de l'interface cartographique,
- par l'intervention de l'animatrice au cours des événements « Vis ta plage » en juillet et août 2019.